

BULLETIN MUNICIPAL



SOUTERNON



2017



Chère Souternoise, Cher Souternois,

Avant tout, au nom du Conseil municipal, je viens dire ou redire à chacune et à chacun tous mes Vœux les meilleurs et les plus chaleureux de prospérité, de réussite, de santé avant tout, et donc de Bonheur tout au long de cette année 2017.

L'an neuf, c'est l'occasion des bilans, et aussi des perspectives : Vous trouverez dans ce bulletin des articles sur certaines réalisations et activités de la municipalité, du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) et des associations communales dont je salue ici l'engagement et le dynamisme :

- travaux sur plusieurs chemins communaux : la campagne annuelle de curage de fossés a été reconduite ; les conseillers municipaux, aidés par Michel, ont assuré deux jours durant l'opération "points à temps" pour boucher les nids de poule et autres trous en formation ; le chemin du Bourg à Boisseret – et au-delà à la zone d'activités des Grandes Terres et à l'autoroute – a fait l'objet d'une première tranche de travaux : l'élargissement au Trêve et vers la maison de M. LAURENT, l'enfouissement du réseau téléphonique, la pose d'un enrobé dense ont permis d'améliorer les conditions de confort et de sécurité de cette artère prioritaire pour la vie du village ;
- remise en eau de l'étang de Purière, afin d'y établir une école de pêche ;
- travaux dans les bâtiments communaux, en particulier dans les deux logements de l'ancienne mairie : grâce là encore à Michel, secondé en particulier par des Conseillers, la salle de bains d'un appartement a été entièrement refaite : parquet, plomberie, appareils sanitaires, tout a été remplacé, et chaque appartement a été équipé d'un poêle à granulés ; la mise en accessibilité des bâtiments publics a été initiée (réfectoire du bâtiment de restauration scolaire) ; les deux chaudières de l'école et de la salle des mariages ont été remplacées par des appareils modernes qui devraient permettre une importante économie d'énergie.

Et pour 2017 ?

Malgré des dotations en baisse chaque année, sauf imprévu et dans la limite des financements qu'elle pourra mobiliser, (autofinancement et subventions), la commune devrait :

- réaliser une tranche supplémentaire de travaux sur le chemin de Boisseret ;
- achever l'opération "adressage des habitations", avec la commande et la pose des plaques de rue et des numéros des habitations, en lien avec le déploiement de la fibre optique ;
- continuer les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées ;
- entreprendre une étude préalable de restauration de l'église, spécialement du retable classé : une information particulière vous sera donnée ultérieurement à ce sujet.

Sans oublier toutes ces actions au quotidien en termes d'entretien de la voirie, de petits travaux, de services à l'école en faveur des plus jeunes, de défense des intérêts de la commune et de ses habitants auprès des collectivités supérieures, d'administration au plus près de tous. Grâce en particulier à un personnel communal stable, que je remercie pour son dévouement et sa grande conscience professionnelle.

Tout le monde en convient, nous vivons une époque inconnue jusqu'alors, marquée par une mondialisation toujours plus intense et rapide : globalisation scientifique, technologique, commerciale, politique, heureusement bénéfique par certains aspects (santé, voyages, connaissances), mais aussi angoissante par ses perspectives troubles en matières de travail, d'identité, de culture, de niveau de vie, de liberté, de paix, voire même d'existence de notre planète ! L'inconnu, souvent, conduit à la peur et au repli sur soi, et la peur fait naître la haine, et la haine mène à la guerre !

Alors, à l'occasion des prochaines élections, mais aussi chaque jour dans notre vie, choisissons la connaissance contre la peur, choisissons la Liberté, l'Egalité, la Fraternité, la Laïcité contre la peur, choisissons la civilisation contre la peur, soyons ces femmes et hommes de bonne volonté qui contribuent à bâtir un monde meilleur pour Kaya, Maximilian, Loann, Basil, Livia, Lilian, et nous tous

Et que toujours mieux, vive Souternon !

Jean-Louis Gaillard

Le début d'année est toujours propice aux bonnes résolutions. C'est pourquoi nous voulons croire en un avenir meilleur que ce soit sur le plan international, national ou à l'échelle de notre canton.

Pour ce faire, nous devons dépasser la sinistreuse ambiante. Retrouvons les manches pour faire vivre notre canton et donc nos communes. Notre territoire est fort d'hommes et de femmes de bonne volonté qui s'impliquent au quotidien pour le mieux vivre ensemble que ce soit à travers leurs responsabilités professionnelles, associatives ou électives.

La tâche est certes loin d'être facile. Mais, souvenons-nous des mots de Sénèque « *Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles* ».

Alors osons ! Osons bousculer nos habitudes. Sachons innover pour trouver des solutions adaptées aux défis de notre temps. Rien n'est pire que l'attentisme. Regarder dans le rétroviseur en vantant les mérites du passé ne nous fera pas progresser.

En tant que conseillers départementaux du canton de Boën-sur-Lignon, nous avons pour ambition de faire de notre canton, de nos communes, des territoires cohérents et équilibrés, compétitifs et attractifs, solidaires et justes.

Au sein de l'Assemblée Départementale, nous avons voté un budget 2017 qui s'élève à 790,4 millions d'euros permettant au Département d'assurer ses missions, tout en investissant pour dynamiser le territoire. Nous respectons ainsi nos engagements : ne pas augmenter les impôts et maintenir un niveau d'investissement suffisant afin de répondre aux besoins et aux attentes des ligériens.

Avec une enveloppe de 93,5 millions d'euros, le Département financera des projets qui amélioreront votre cadre de vie quotidien : écoles, travaux de voirie, équipements sportifs, vidéo-protection, etc.

En 2016, ce sont plus de 1,3 millions d'euros qui ont été investis par le Conseil départemental dans les communes du canton de Boën-sur-Lignon.

Élus de terrain, conjuguant vie politique et vie professionnelle, nous cherchons toujours le chemin le plus court pour agir. Nous mettons tout en œuvre pour être le plus souvent possible présents sur vos communes, à votre écoute. Notre représentant local et ami Henri Cherbland nous aide dans cette tâche et nous tenons à le remercier.

Vous pouvez compter sur notre engagement à vos côtés pour défendre inlassablement les intérêts du canton.



Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2017 !

Chantal BRO SSE et Pierre-Jean ROCHETTE
Conseillers départementaux
du Canton de Boën-sur-Lignon

Le mot du Président

De La COMMUNAUTÉ De COMMUNES

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Votre Commune m'offre la possibilité de communiquer sur les actions et les réalisations de notre collectivité dans son bulletin annuel. Je remercie vos élus de cette sollicitation.

Pendant toute l'année 2016, nous avons beaucoup travaillé sur la réforme des collectivités. Le schéma du Préfet de la Loire imaginait la fusion de notre intercommunalité avec Roannais Agglomération.

Après la consultation des 81 Conseils municipaux concernés, 46 d'entre eux se sont opposés à cette perspective.

De ce fait, le Préfet a décidé de ne pas « passer outre » l'avis des communes et de laisser notre EPCI dans son périmètre actuel.

Dans les mois à venir, nous continuerons à travailler à un rapprochement des intercommunalités voisines avec lesquelles nous avons commencé de construire un projet de territoire alternatif.

La réforme des collectivités a nécessité beaucoup d'énergie et engendré beaucoup d'incertitude sur notre devenir... mais n'a pas pour autant bloqué nos projets.

La rénovation de la maison de retraite est presque terminée. Elle aura nécessité deux ans de travaux en site occupé. Je profite de cette occasion pour remercier l'implication des agents pendant les travaux ainsi que les résidents et leurs familles pour leur tolérance de la gêne occasionnée. Le résultat en valait la peine.

A la ZA des Grandes Terres, une parcelle de plus d'un hectare est disponible suite à des travaux effectués en début 2016. Nous avons également refait les réseaux et la voirie de la partie occupée.

Deux permis de construire ont été déposés cette fin d'année par la CCVAI :

l'un pour une chaufferie bois qui alimentera la maison de retraite, le collège et l'HLM du « Chalumet. »

l'autre, pour la rénovation d'un bâtiment à St Germain Laval (angle rue de Boissieu / rue de la République).

Il est prévu de lui redonner son aspect patrimonial du XVII^e siècle et de le réhabiliter par la création d'un espace pour l'école de musique intercommunale et des espaces à vocations multiples, plus particulièrement dédiés à la jeunesse et à la culture.

Ces travaux contribueront aussi à l'attractivité du centre bourg de St Germain Laval.

Le renouvellement du contrat enfance jeunesse en 2016 nous engage sur les 4 prochaines années à poursuivre nos actions avec le soutien financier de la CAF et de la MSA.

Je ne terminerai par cet édito sans vous remercier très chaleureusement du soutien que vous nous avez apporté tout au long de cette année 2016.

Les élus se sont battus avec vous pour conserver la possibilité de choisir notre futur commun et décider ensemble le meilleur pour les habitants de ce territoire. Merci encore !

Restant à votre écoute et à votre disposition, je vous souhaite une très bonne année 2017.

Georges BERNAT

Maire d'AMIONS

Président de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable

Président du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes »

Très sincèrement.



6

Naissance

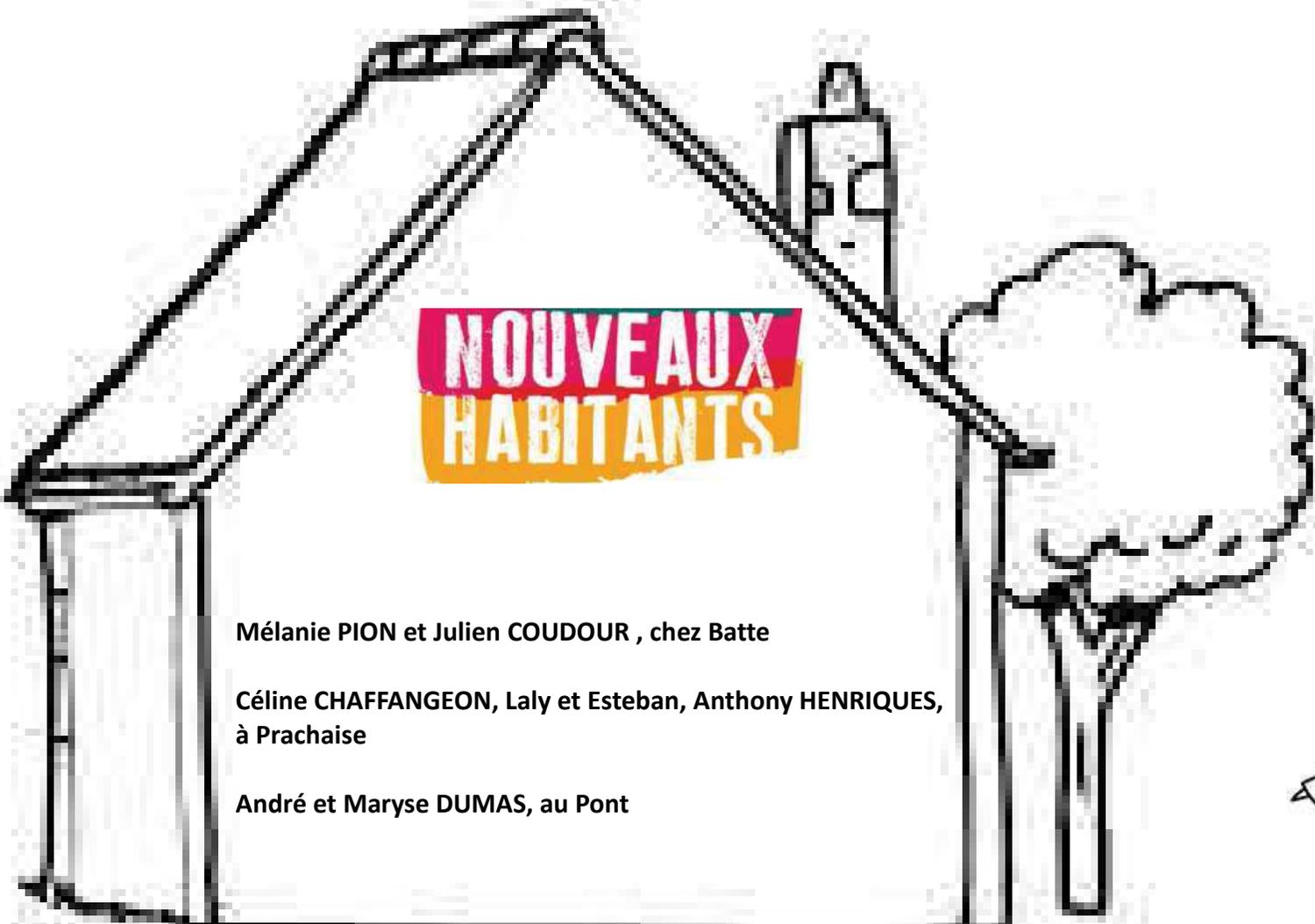
Kaya GORCE FILA le 16 février à Souternon, Basil MERIT le 03 mars à Montbrison, Maximilian MICHAUD le 4 Juin à Roanne (à droite sur la photo), Loann SIMON le 24 juin à Roanne, Lilian FARGE le 24 août à Roanne (au centre sur la photo), Livia Gaudard le 20 septembre à Roanne (à gauche sur la photo)



Bienvenue



Pierre, Auguste, Cornillon dit Gaby,
décédé le 25/09/2016 à LAY.
Agathe Mure, née Petit,
décédée le 4 décembre 2016 à Régny.



**NOUVEAUX
HABITANTS**

Mélanie PION et Julien COUDOUR , chez Batte

Céline CHAFFANGEON, Laly et Esteban, Anthony HENRIQUES,
à Prachaise

André et Maryse DUMAS, au Pont



Linda GAUDARD et Lionel ARSAC
Le 17 Septembre à Souternon.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
011	Charges à caractère général (Eau_Electricité_Carburants_Combustibles_Petites fournitures Frais scolaires_Appareillage (location)_Entretien_Assurances Documentation_Annonces et Insertions_Catalogues et Imprimés Télécom_Frais postaux_Taxes	55 140,00 €
012	Frais de personnels Titulaires_Non titulaires URSAFF_Retraites_Assurance Médecine du travail	107 580,00 €
014	Atténuation des produits Dégrèvements_Reversements URSAFF_Retraites_Assurance Médecine du travail	14 530,00 €
065	Autres charges de gestion courante Indemnités aux élus_Cotisation Incendie_Frais de formation Admission en non valeur	26 400,00 €
066	Charges financières	6 250,00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 910,00 €
		216 810,00 €

RECETTES		
013	Atténuation de charges (remboursement de frais de personnel)	35 000,00 €
070	Ventes de produits et prestations de services Redevances scolaires et périscolaires	17 900,00 €
073	Impôts et taxes (dont taxes foncières et d'habitation)	73 750,00 € (54000,00 €)
074	Dotations, subventions	78 160,00 €
075	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)	6 000,00 €
077	Produits exceptionnels	5 000,00 €
042	Immobilisations corporelles	1 000,00 €
		216 810,00 €



INVESTISSEMENT

DÉPENSES

020 Immobilisations incorporelles (études, concessions) ...	0,00 €
021 Immobilisations corporelles (frais de travaux sur terrains voirie, matériels techniques et de bureau ...)	25 300,00 €
023 Immobilisations en cours (constructions, installations)	6 193,00 €
013 Subventions d'investissement	37 188,00 €
016 Emprunts _ Cautionnements	15 695,00 €
040 Opération d'ordre	1 000,00 €
Reste à réaliser N-1	142 593,73 €
	227 969,73 €

RECETTES

013 Subventions d'équipements	37 234,00 €
016 Emprunts et assimilés	36 601,17 €
010 Dotations, réserves ... (FCTVA, taxe d'aménagement, dépôts reçus ..)	42 466,43 €
021 Virement de la section de fonctionnement	6 910,00 €
Reste à réaliser N-1	100 316,00 €
Solde reporté	4 442,13 €
	227 969,73 €



Chaudière salle des Mariages

Changement, société Louvet de Grézolles

Coût : 3374 € TTC.



Chaudière de l'école

Changement, société Bérard

Coût : 4752 € TTC.

Installation de 2 poêles à granulés

Dans les locations au dessus de la buvette

Coût : 4204 € TTC.

Avantages :

- la majorité de la chaleur produite est restituée pour chauffer le logement.
- un niveau d'émissions de gaz à effet de serre réduit.



La Fin. des marronniers centenaires

Il a suffi d'une bourrasque pour qu'un des deux marronniers tombe devant la salle des fêtes, sans bruit, miné par la maladie. Heureusement bien parallèlement à la route, cette chute n'a engendré aucun dégât. Rapidement débité et ramassé par les voisins du bourg.

L'examen rapide de l'arbre voisin a permis de détecter aussi des signes de faiblesse : feuilles malades, trou à la base du tronc. Décision a donc été prise de l'abattre rapidement, eu égard au danger qu'il représentait pour les personnes et les installations voisines : salle des fêtes, route, câbles aériens. Les techniciens communaux et les conseillers municipaux s'en sont chargés.

Ainsi finit une époque ! Les anciens se souviennent que ces marronniers marquaient l'entrée de la ferme de la « mère Grégoire », et estiment leur âge à au moins cent ans...



**CE
N'EST
QU'UN
DÉBUT**

Agrandissement du passage de la porte du terrain communal, chemin de Montanon face à la cour de l'école.

Pour permettre le passage d'engins mécaniques afin de faire l'entretien de la zone et peut-être utiliser une partie de la parcelle pour diverses semences ...



Filmographie des petits travaux de nos cantonniers

Nettoyage du carrefour, direction Amions

Entretien porte du cimetière



f i n

LES DÉFIBRILLATEURS EN FRANCE

Qu'est-ce qu'un arrêt cardiaque ?

L'arrêt cardiaque, également appelé « mort subite », se traduit par une perte de connaissance et un arrêt de la respiration. Le rythme cardiaque est perturbé.

Pour faire repartir le cœur, et ainsi permettre de sauver une vie, il est impératif d'agir le plus rapidement possible, les premières minutes étant essentielles.

Comprendre le fonctionnement du cœur

Si le cœur fonctionne correctement, le muscle cardiaque se contracte régulièrement pour pomper le sang pauvre en oxygène et le remplacer par du sang riche en oxygène, ainsi diffusé dans tout l'organisme.

Pourquoi le cœur s'arrête ?

Si le circuit électrique du cœur se dérègle, il y a fibrillation ventriculaire. Le cœur n'est plus en rythme, et ne peut alors plus irriguer l'organisme.

Comment reconnaître un arrêt cardiaque ?

Perte de connaissance

Arrêt du pouls

Peu ou pas de respiration

Au bout de 3 minutes, le cerveau, privé d'oxygène, peut être endommagé.

Faire repartir le cœur

Il faut agir vite, dans les 8 premières minutes :

Appeler le 15

Pratiquer un massage cardiaque

Utiliser un défibrillateur automatique externe



Les gestes qui sauvent



Installation,

À l'entrée

de la porte de la Mairie

Prévenir les secours : faites le 15

Si vous êtes témoin d'un malaise cardiaque, prévenez immédiatement les secours, c'est la première chose à faire.

Le SAMU enverra les secours le plus rapidement possible. Ils vous demanderont de préciser :

L'état de la victime et les circonstances de l'accident

Si des contrôles ou soins ont déjà été prodigués à la victime

Votre localisation exacte (adresse, étage, porte, code, etc...)

Ne raccrochez pas le 1er. Le SAMU vous indiquera à quel moment vous pouvez raccrocher.

Défibriller le cœur

Depuis mai 2007, toute personne, même non médecin, est autorisée à utiliser un défibrillateur automatique externe.

De plus en plus de défibrillateurs sont accessibles dans les lieux publics.

Comment l'utiliser ?

Ouvrez la housse du défibrillateur, sortez-le et allumez-le : une voix électronique vous donne les instructions à suivre.

Elle vous explique d'abord comment placer les électrodes sur la peau nue de la victime : l'une doit se situer sous l'aisselle gauche, l'autre sur la poitrine côté droit.

L'appareil fait lui-même le diagnostic et délivre le choc si c'est nécessaire : donc pas de risque de se tromper !

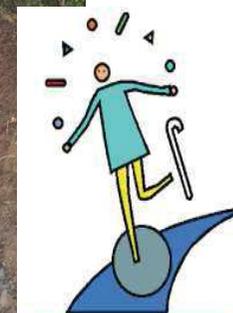
Éloignez-vous du corps de la victime pendant que le défibrillateur délivre l'impulsion électrique. Le défibrillateur va alors vérifier si le cœur est reparti et vous donnera les instructions à suivre.



chemin de Boisseret de Mioland

Chemin de Mioland : 18 132,39 € TTC
 Chemin de Boisseret : 79 814,98 € TTC

Subventions du Département et fonds de concours de la CCVAI : 80 % du montant H.T.



Une voirie pour tous



Numérotation métrique, l'adressage des habitations

Numérotation des maisons et nom des rues de notre village

Après un travail de réflexion, de choix, et d'organisation de ce chantier nous allons entrer maintenant dans la phase opérationnelle. Il est évident que des petits changements risquent (au moins au début) de bousculer un peu quelques unes de nos habitudes. Mais tout a été mis en œuvre pour que cela impacte le moins possible votre organisation.

Nous sommes dans la phase finale du déploiement de ce projet et nous voudrions remercier l'ensemble des interlocuteurs qui ont contribué à la faisabilité de cette action. La nouvelle numérotation des habitations est effectuée de manière métrique, solution qui paraît la plus simple pour une zone d'habitat comme notre commune. Les noms des voies ont été choisis le plus possible en référence à des sites ou à des lieux-dits bien connus.

Ce programme rentre dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement durable en facilitant :

- L'accès des premiers secours et des soins
- Le développement des services à la personne
- Les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS
- Les livraisons
- Le facteur qu'il soit référant, remplaçant ou saisonnier trouvera sans problème l'adresse des destinataires.

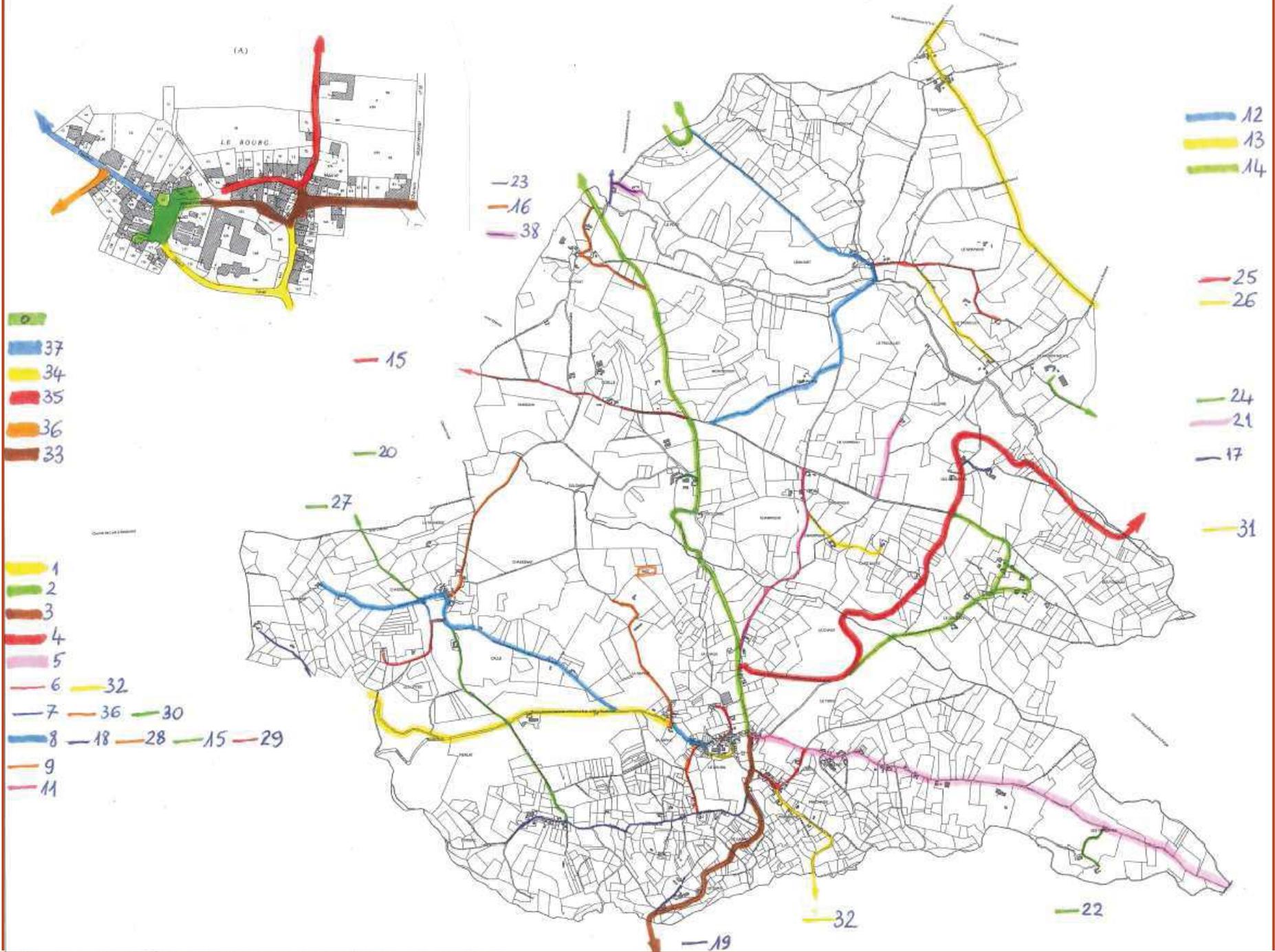


12345
67890
BIS TER

Commune de SOUTERNON – Adressage des voies et habitations

N° route/rue	N° voie existante	Dénomination	Début de la voie	Fin de la voie
0		Place de l'Eglise	D 26 Maison MARGARIA	Rue du Château vers chez MARMONNIER
1	D 26	Route de Grézolles	Maison J-P. BOUILLER	sortie de commune Grézolles
2	D 18	Route de Saint-Polgues	Maison A- Marie PALABOST	sortie de commune St-Polgues
3	D 18	Route de Saint-Germain-Laval	Maison Y. BRUN	sortie de commune St Julien-d'Oddes
4	D 26	Route d'Amions	D 18 à La Chaux	sortie de commune Amions
5	VC 2	Chemin des Deux Eaux	Maison A- Marie PALABOST	sortie de commune pont sur la Patouse
6	VC 118	Chemin de Prachaise	Croisement D18 Prachaise	Croix du Trève avant Boisseret
7	VC 120 (partie) + 124	Chemin de l'Etang de Purière	Croisement D 18 Prachaise	sortie de commune sous Purière
8	VC4 + 122	Chemin des Quatre Hameaux	Croisement D 26 avant Calle	Mioland maison DALLERY
9	VC 126	Chemin de Biez	sortie d'agglo. à La Sapine	Biez Maison CROZET
10		Impasse de La Sapine	entrée du lotissement côté A. PERRON	extrémité du lotissement côté G. PION
11	VC 105	Chemin de Champagny	La Chaux maison C. DEUX	Champagny maison Hubert PEREY
12	VC 107 + 7 + 108	Chemin du Munet	Chanavard Croisement VC 7	Croisement D 18 terrain de foot Perrachat
13	VC 5	Chemin des Granges	Croisement D 8	sortie de commune Amions
14	VC 101 + 102	Chemin du Gouttet	Croisement D26 Chaninats	Croist D26 transfo. et boucle du hameau
15	VC 103 + 111	Chemin de Crémeaux	Croist D26 à Solombé	sortie de commune après Goëlle
16	VC 113	Chemin du Pont	D26 (vers l'Haut du Cou)	à D26 côté pont sur l'Isable
17	VC 115	Chemin des Sarments	D26 vers maison TRAVARD	vers maison PAYANT - BRAY
18		Chemin de Mioland	D26 "carrière" Chez Marin	à Mioland (J-P. RONDY)
19	VC 127	Chemin du Chas	Croist D18 Le Chas maison FORGE	à Le Chas maison THOMAS
20	VC 128	Chemin de Solombé	Croist D18 à Solombé	à Solombé maison BOUILLER
21	VC 104	Chemin de l'Harmonie	Croist avec route n° 15	La Loge maison CAYROL
22	VC 116	Chemin des Garennes	Croist avec VC 2 Les Garennes	Maison VIAL / POYET
23		Chemin de l'Isable	Croist avec D18	Maison DUMAS
24	VC 131	Chemin de la Bruyère	Croist avec RD 26 au bourg d'Amions	Maison LAMOTTE
25	VC 109, 110 puis CR	Chemin du Trouillet	Le Munet Traversée du Merdant	Maison DARPHEUILLE
26	VC 109, 110 puis CR	Chemin du château d'Amann	Route 25 (VC 109)	Château d'Amann
27	VC 4	Chemin de la Croix Barret	croisement avec la VC 122	La Croix Barret en limite de Crémeaux
28	VC 123	Chemin du Léopard vert	Chassenay VC 4	Retenue collinaire vers l'Écu
29		Chemin du Petit Bois	VC 4 avant Chassenay	Maison BECOT
30		Chemin de Chassenay à Purière	intersection VC 120/124 maison LEROUX	Intersection VC 4 vers maison BEFORT
31	VC 106	Chemin de Chez Batte	VC 105 à Champagny	Maison KRECEK
32	VC 117	Chemin de la Pras	VC 118 à la Croix de Prachaise	Pont sur la Patouse à la Pras
38		Chemin de Chez Luquet	Chemin de l'Isable	Le Munet
N°	N° voie existante	Dénomination	Début de la voie	Fin de la voie
33		Grande Rue	Place de l'Eglise	Carrefour D18/D26 maison A-M PALABOST
34		Rue du Château	Place de l'Eglise (maison MARMONNIER)	Croisement D26 maison CAILLET
35	R. Centrale/ du Cimetière	Rue Capus	D 26 maison J-L. GAILLARD	Maison Marcel THOMAS
36	VC 119	Chemin de Montanon	D 26 (vers l'école)	Montanon vers maison LEFRANC
37		Rue de Grézolles	Maison D. VERNAY	Sortie d'agglomération

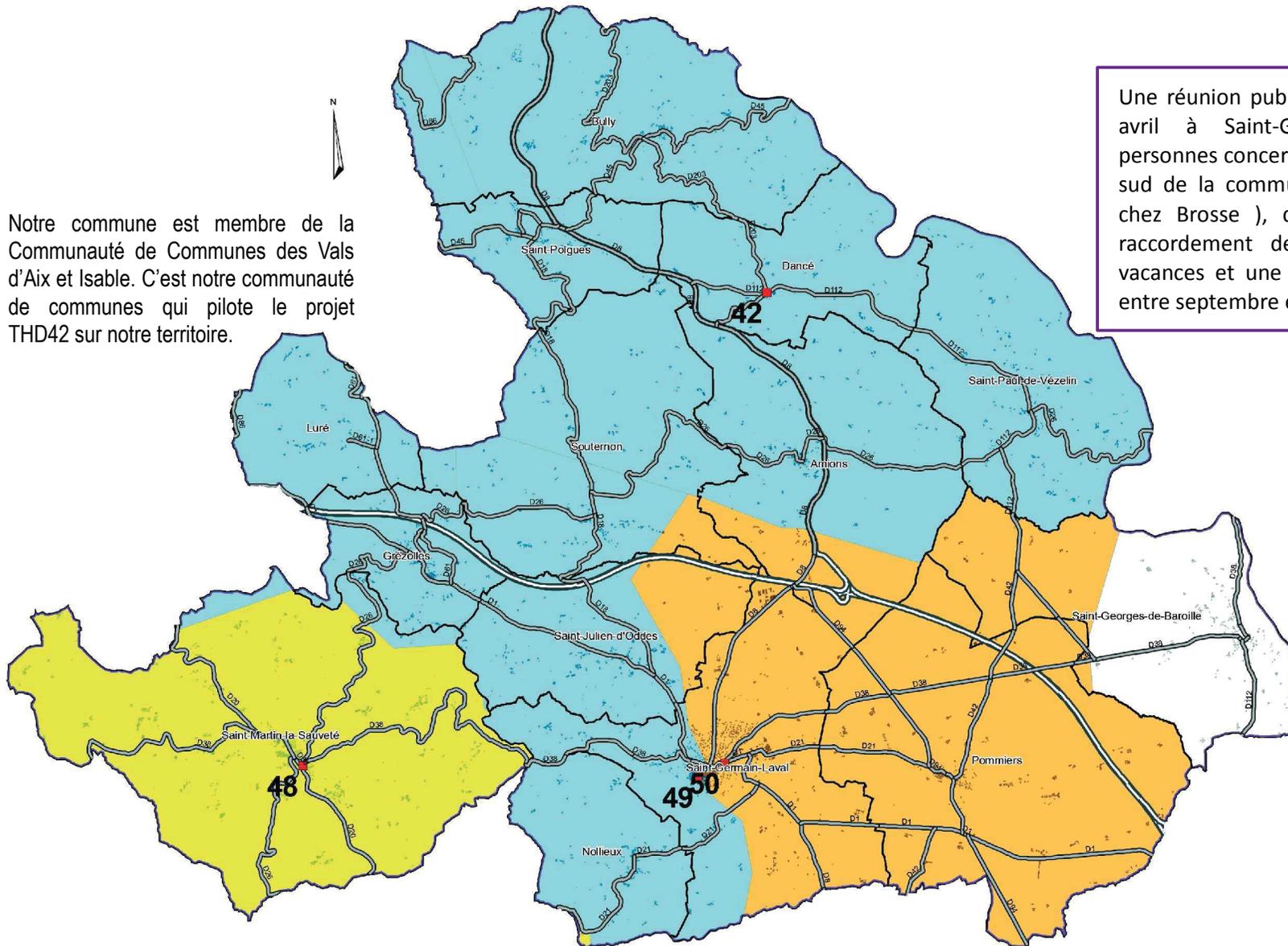
Souternon



Communauté de Communes du Vals d'Aix et Isable

Notre commune est membre de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable. C'est notre communauté de communes qui pilote le projet THD42 sur notre territoire.

Une réunion publique devrait avoir lieu en avril à Saint-Germain-Laval pour les personnes concernées par le PM 49 (moitié sud de la commune sauf les Garennes et chez Brosse), donc nous imaginons un raccordement des particuliers avant les vacances et une mise en service effective entre septembre et la fin de l'année 2017.



Légende

- Point de Mutualisation (Central Fibre Optique)
- Route départementale
- == Autoroute
- Limites de communes
- Année de lancement des travaux par secteur**
- 2016
- 2017
- 2018
- Zone couverte par un autre territoire

Bientôt la fibre optique chez nous !

La fibre chez-moi

Le projet THD42 prévoit le raccordement en fibre optique de chaque habitation et local professionnel de la Loire d'ici à 2020 (hors zones conventionnées de Saint Etienne et Roanne). Cette connexion est prise en charge par les pouvoirs publics.

Le raccordement

Pourquoi raccorder mon logement ?

Le raccordement apporte un service complémentaire à votre habitation ce qui est un atout en cas de revente. Vous n'êtes pas obligé de faire raccorder gratuitement votre bâtiment au réseau THD42. Dans ce cas, vous perdez le bénéfice des conditions actuelles de raccordement.

Qu'est ce que le raccordement ?

Le raccordement est pris en charge par les collectivités.

Il prépare votre habitation à l'arrivée de la fibre. Un câble de fibre optique doit être passé soit en aérien, soit en souterrain pour alimenter une Prise Terminale Optique (PTO).

Si votre logement est raccordé à la ligne téléphonique (cuivre) en aérien (depuis un poteau) vous serez raccordé à la fibre de la même manière. Si votre téléphone est raccordé en souterrain via un fourreau (tuyau enterré), la fibre sera également passée dans ce support s'il n'est pas obstrué.

La PTO est installée idéalement à côté de votre téléviseur et à proximité d'une prise électrique. Si vous souhaitez que cette prise soit installée ailleurs dans votre habitation, vous devez prévoir ou faire installer par votre électricien une gaine à vos frais. Parlez-en préalablement au technicien de THD42 avant d'effectuer des travaux chez vous. Celui-ci pourra valider votre projet et voir s'il est compatible avec les conditions de raccordement. Si vous avez prévu le passage de la fibre dans votre habitation, le raccordement sera gratuit quelle que soit la longueur de fibre optique à prévoir.

Des raccordements jusqu'en 2025

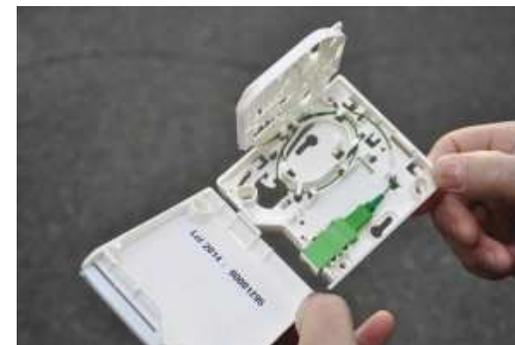
Le projet THD42 doit rendre raccordables tous les bâtiments concernés d'ici à 2020 en créant le réseau de desserte. Les raccordements individuels soutenus par les pouvoirs publics pourront se dérouler jusqu'en 2025 soit sur une période de 10 ans.

Des travaux THD42 ont lieu dans ma rue, vais-je bientôt pouvoir m'abonner à la fibre ?

Dans un premier temps, la structure du réseau de desserte en fibre optique doit être créée. Il s'agit d'installer des centraux « fibre optique » et de déployer des kilomètres de fibre optique dans des canalisations ou sur des poteaux. Puis ce sera le tour des raccordements individuels. En temps voulu, vous serez informés de la procédure à suivre pour prendre rendez-vous afin de faire réaliser votre raccordement. Enfin, lorsque que le réseau sera testé et considéré comme opérationnel, il pourra être mis à disposition des fournisseurs d'accès Internet.

J'ai un bon débit actuellement. Est-ce vraiment utile d'installer la fibre ?

Les usages d'Internet évoluent rapidement et les débits nécessaires sont de plus en plus importants. Même un bon niveau ADSL actuel sera, dans un futur proche, insuffisant pour des usages standards. En outre, de nouveaux usages font leur apparition comme la TV Très Haute Définition, la connexion de plusieurs appareils en même temps, la télémédecine, le télétravail... Seule la fibre optique avec ses capacités illimitées saura s'adapter et répondre à nos besoins de demain. Comme pour l'électricité il y a 100 ans, la création d'un réseau de fibre optique va offrir de nouvelles possibilités de développement d'usages et d'activités sur le territoire.



Demander mon raccordement

Connectez-vous sur la plateforme de raccordement pour voir si votre logement est d'ores et déjà éligible et prendre rendez-vous avec un technicien :

Demande de raccordement au réseau THD42

MODE D'EMPLOI

La demande de raccordement n'est possible qu'à partir du moment où votre collectivité vous a informé de l'ouverture des inscriptions pour votre secteur. Seuls les logements marqués par un point vert sur la carte sont éligibles. Si le point est bleu, la demande de raccordement se fait directement auprès d'un fournisseur d'accès Internet. Si le point est rouge, les travaux sur la zone ne sont pas finalisés.

Etape 1. Information

Ma commune et ma communauté de commune m'informent de la possibilité de demander un raccordement :

- Réunion publique
- Information municipale
- Brochure dans la boîte aux lettres

Etape 2. Espace Raccordement

Je me rends sur l'espace raccordement du site internet :

www.thd42.fr

- Si besoin, je me fais assister par un proche ou par ma collectivité.

Etape 3. Coordonnées

Je saisis l'adresse du logement/bâtiment à raccorder.

DEMANDER MON RACCORDEMENT

► CLIQUEZ ICI ◀



Etape 4. Visualisation

Sur la carte, je sélectionne la vue satellite et je recherche la position exacte du logement. Si besoin, je zoom e sur la carte.

Etape 5. Sélection

Sur la carte, je clique sur le marqueur de couleur verte.

Si les informations qui s'affichent sont exactes, je valide la demande de raccordement en cliquant sur le pavé bleu.

Etape 6. Prise de rendez-vous

Afin de fixer un rendez-vous de raccordement, je remplis le formulaire de contact avec mes coordonnées.

J'appuis sur le pavé bleu pour valider la demande.

Etape 7. Confirmation

Je reçois automatiquement un Email confirmant ma demande de raccordement.

Un technicien me contactera afin de fixer la date et l'horaire d'intervention.

Etape 8. Raccordement

Une fois le rendez-vous pris, le technicien intervient gratuitement pour établir la liaison entre mon logement et le réseau fibre. Une prise terminale optique est fixée à l'endroit convenu avec le technicien.

La pastille sur ma maison est bleue, que faire ?



LES PASTILLES SUR LA PLATEFORME
DE DEMANDE DE RACCORDEMENT.

ENVIRON 3 MOIS APRÈS LE DÉBUT DES RACCORDEMENTS SUR VOTRE SECTEUR,
LES PREMIERS FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET (FAI) SONT ARRIVÉS.
LA PASTILLE SUR VOTRE LOGEMENT PASSE DONC EN BLEU.

Si vous n'avez pas déjà fait votre demande de raccordement gratuit au réseau THD42,
vous devez le faire en contactant directement le fournisseur d'accès Internet de votre choix.

**C'EST VOTRE FOURNISSEUR D'ACCÈS INTERNET
QUI FERA LA DEMANDE DE RACCORDEMENT GRATUIT AUPRÈS DU SIEL**

**SI VOUS DISPOSEZ DÉJÀ D'UNE PRISE TERMINALE OPTIQUE (PTO) CHEZ VOUS,
IL SUFFIT JUSTE DE PRENDRE UN ABONNEMENT AUPRÈS DU FAI DE VOTRE CHOIX.
C'EST LUI QUI VOUS FOURNIRA VOTRE BOX INTERNET FIBRE.**

Si votre FAI actuel n'est pas encore référencé sur le réseau THD42,
vous devez en choisir un autre pour vous abonner et faire votre demande de raccordement.

Le réseau public THD42 est ouvert à tous les fournisseurs d'accès Internet qui le souhaitent.
Vous serez libres de changer de FAI, si un jour un nouvel opérateur arrive ou si une offre particulière vous intéresse.

RETROUVEZ LA LISTE DES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET DÉJÀ PRÉSENTS SUR VOTRE SECTEUR
EN VOUS RENDANT SUR LE SITE :

www.thd42exploitation.fr/operateurs-partenaires.html



VOTRE RACCORDEMENT À LA FIBRE AVEC THD42.

**LES ENTREPRISES MANDATÉES POUR LES RACCORDEMENTS INDIVIDUELS ONT EN CHARGE
LA POSE D'UNE PRISE ET LE TIRAGE DU CÂBLE SUR LE DOMAINE PRIVÉ.**

**Quels travaux prévoir chez soi
avant la venue du technicien THD42 ?**

**LES TRAVAUX ÉVENTUELS POUR POSER/DÉBOUCHER UNE GAINÉ
OU FAIRE UN PASSAGE DANS LES CLOISONS SONT À VOTRE CHARGE.**

Si besoin, vous devez réaliser vous-même les travaux ou faire appel à un électricien ou à un antenniste pour :

Contrôler vos gaines, goulottes et fourreaux

Percer les murs, les dalles

Déboucher ou poser des gaines

Creuser une tranchée sur votre terrain

Mettre en place un fourreau

**IL EST IMPÉRATIF DE PRÉVOIR LE PASSAGE DE LA FIBRE CHEZ VOUS
POUR QUE VOTRE RACCORDEMENT SOIT POSSIBLE.**



La prise terminale optique est impérativement posée à côté d'une prise électrique et idéalement à proximité du téléviseur.



Le câble de fibre est souple et peut facilement être conduit dans une gaine. Son diamètre moyen est de 6 mm.

EN CAS DE PROBLÈME

**Si malgré vos précautions, le technicien rencontre une difficulté chez vous,
le raccordement ne sera pas réalisé.**

Le technicien vous précisera les travaux à effectuer.

**Une fois ces travaux réalisés par vos soins ou par un professionnel,
vous devrez refaire une nouvelle demande de raccordement.**

IL FAUT DONC BIEN ANTICIPER CETTE PRÉPARATION.

Quelles sont les dates des prochaines élections ?



En Métropole

Dates et périodicité des élections politiques

Élection	Date (ou année)	Durée du mandat	Dernières élections
Présidentielle	1 ^{er} tour : 23 avril 2017 2 nd tour : 7 mai 2017	5 ans	22 avril et 6 mai 2012
Législatives	1 ^{er} tour : 11 juin 2017 2 nd tour : 18 juin 2017	5 ans	10 et 17 juin 2012

Cette élection visera à élire le [président de la République](#) française pour un [mandat de cinq ans](#). Il s'agira de la onzième [élection présidentielle](#) de la Cinquième République et de la dixième au [suffrage universel direct](#). Elle sera suivie par les [élections législatives](#) les 11 et 18 juin.



OBJECTIF L'URNE

À noter :

Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés locaux (1 délégué pour Souternon, élu par le conseil municipal). Les prochaines élections sénatoriales, dans la Loire, auront lieu le 27 septembre 2017.



Zoom sur quelques actions phares de la CCVAI

DU TERRAIN FONCIER ECONOMIQUE DISPONIBLE

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI) vient de faire réaliser des travaux d'extension de la zone d'activité des Grandes Terres à St Germain Laval.

Un lot divisible de 12 300 m² est disponible à la vente au prix de 15 € HT le m².

Renseignements : [04 77 65 48 75](tel:0477654875) (CCVAI)



Crédit photo : CCVAI

REHABILITATION MAISON BOISSIEU A ST GERMAIN LAVAL



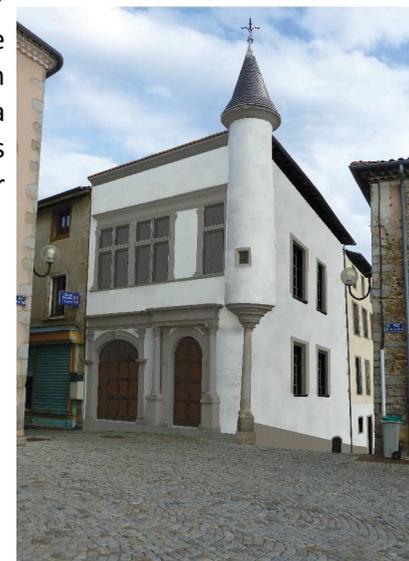
Avant travaux

La CCVAI a déposé en octobre 2016 un permis de construire pour des travaux de réhabilitation de la Maison Boissieu, à ST GERMAIN LAVAL (à proximité de la mairie) qui devraient débuter en 2017. Ce bâtiment a été acquis par l'intercommunalité en 2014 dans un esprit de développement « intercommunal » d'un point de vue touristique et de préservation d'un patrimoine local, en concertation avec la Commune de St Germain Laval qui de son côté, a acquis dans le même quartier, et pour les mêmes raisons, un autre bâtiment de caractère. Ces deux bâtiments sont qualifiés de « remarquables » et inscrits à l'AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) de la Commune de St Germain Laval.

La réhabilitation de l'immeuble Boissieu doit permettre d'aménager d'une part des locaux à destination de l'école intercommunale de musique et de danse, et d'autre part des espaces polyvalents utilisables par les services communautaires (accueils de loisirs notamment) ou par les associations et autres structures locales.

Le montant prévisionnel de ces travaux, qui visent également à conserver le caractère patrimonial du bâtiment, est de 601 000 € HT. Afin de financer ce projet, différentes aides sont attendues de la part de l'Etat, de la Région et de parlementaires.

Après travaux





Zoom sur quelques actions phares de la CCVAI



Crédit photo : CCVAI

TRAVAUX MISE AUX NORMES DECHETERIE INTERCOMMUNALE

Un décret paru en 2012 impose à toutes les déchèteries de nouvelles règles de sécurité et d'organisation.

Sur la déchèterie intercommunale, plusieurs travaux de mises aux normes doivent être effectués d'ici fin 2017 pour que le service puisse être maintenu : pour assurer la sécurité des usagers, des garde-corps (murets) ont dû être réalisés fin novembre. Des bavettes seront installées prochainement.

En 2017, une réserve incendie devra être installée à proximité du site, et un local de stockage des déchets toxiques et dangereux devra être construit.

Pour rappel, ces travaux ont pour objet de répondre aux obligations réglementaires en matière de sécurité et d'accueil du public sur un site à risques.

Convention Développement de l'Éducation aux Arts et à la Culture - Résidences d'artistes

Dans le cadre de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture signée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, la CCVAI et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé accueilleront en 2017 un photographe et une compagnie de marionnettistes. Ces artistes, en résidence sur nos territoires, auront une démarche éducative (actions de pratique artistique en direction de publics variés) et culturelle (diffusion de leurs œuvres).

Il est proposé de participer à des expériences originales qui puissent permettre de voir et comprendre la démarche artistique, de développer son esprit critique, de participer à une création artistique collective.

Les objectifs sont de permettre au plus grand nombre la rencontre avec un artiste, de faire du lien entre les réseaux culturels, éducatifs et sociaux et avec les habitants qui seront invités à participer même s'ils ne sont pas à priori déjà impliqués dans ces domaines.

Crédit photo : P.HERVOUET



REGATE D'AVIRON LE 14/05/2017 A BULLY – BASE D'AVIRON DE LA LOIRE

REGATE

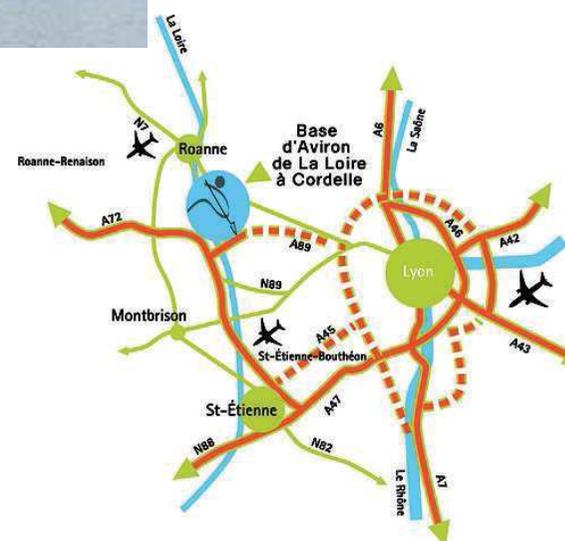


350 rameurs, venant de différents clubs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sont attendus le 14 Mai 2017 pour une régates régionale.

Cette compétition se déroulera sur une longueur de 1000m et l'arrivée est prévue au Pont de Presle à Bully (le départ étant fixé à au niveau de l'Auberge Le Bosquet fleuri).

Cette première compétition d'aviron est co-organisée par la Ligne Rhône-Alpes-Auvergne et le Comité Départemental d'Aviron de la Loire (CDAL, dont le siège se situe à la Base d'aviron de la Loire, sur la presqu'île de Mars à Cordelle). C'est une épreuve qualificative pour les championnats de France pour les catégories de jeunes de 12,13 et 14 ans.

Cette première manifestation d'envergure organisée par le Comité Départemental d'Aviron de la Loire (soutenu par la COPLER et la CCVAI) sera l'occasion de renforcer la notoriété de la Base d'Aviron de la Loire et de faire reconnaître son bassin comme bassin de compétition à part entière.



personnel communal



Alain Simon (à gauche).

domicilié à Grézolles, avait été embauché pour occuper le poste d'agent d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux. Son contrat établi pour 26 H hebdomadaires de travail du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 était pris en charge par l'Etat à 85 %.

'Alain est malheureusement décédé le 25 janvier dernier.

Nous garderons toujours le souvenir de son professionnalisme, de sa disponibilité, de sa bonne humeur et de sa gentillesse.

Et toujours, les autres personnels de la commune :

Michel Lassaigne : entretien de la voirie et des bâtiments communaux (contrat CUI) 26H / semaine.

Elisabeth VERNAY : ménage des bâtiments communaux et aide à l'enseignant (titulaire). Huguette BANUS : secrétaire (titulaire)

Michèle COUDOUR : aide à l'enseignant et la garderie (stagiaire avant d'être titularisée), Cindy PALABOST : service des repas, ménage des bâtiments communaux et du restaurant scolaire et aide à l'enseignant (CAE).



Une école de pêche à Souternon...

L'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) « Les pêcheurs de l'Aix » de St-Germain-Laval qui opère aussi sur l'Isable souhaitait créer une école de pêche pour de jeunes pêcheurs novices ou expérimentés.

Pour apprendre à pêcher, l'idéal est de le faire sur un plan d'eau calme et dégagé, mais à ce jour il n'y avait aucun étang sur le territoire de l'AAPPMA. L'étang de Purière est alors suggéré et retenu. Le site est dégagé, tranquille et semble approprié. Le problème de ce dernier étant qu'il était envahi par les roseaux et que par conséquent il n'y avait plus d'eau dedans. Suite à des discussions entre l'AAPPMA et la mairie la décision a été prise de le nettoyer.



Après étude de différents devis, c'est l'entreprise Berthelien qui a été choisie pour faire les travaux de curage. Afin de limiter les frais d'enlèvement de la boue quatre agriculteurs ont apporté bénévolement leur aide (transport et épandage).

Merci donc à, Laurent Bouiller, Noël Brosse, Pierre-Antoine Jourlin et Bernard Vernay.

Les travaux ont au final duré un jour et demi.





L'étang fait une superficie de 1000m² pour une profondeur maximale d'un peu plus de 1m50. Plusieurs espèces de poissons vont ensuite être lâchées.



Pour s'inscrire à l'école de pêche la seule condition est de prendre une carte de pêche affiliée avec les « pêcheurs de l'Aix ». Les cours seront dispensés par des bénévoles de l'association et du personnel de la Fédération Départementale pourra intervenir également.

Dans la classe de Grézolles en 2016

Pour cette année scolaire 2015/2016, les trois enseignants du RPI avaient un projet commun pour leurs élèves sur les **INSECTES**. Dans ce cadre-là, les élèves de Grézolles ont mené plusieurs actions : en septembre, c'était la rencontre avec un entomologiste, venu expliquer beaucoup de choses sur la vie des insectes, avec du matériel d'observation et des insectes vivants (fourmis, phasmes, vers de farine, ...). Les élèves de CP-CE1 ont également continué de composter à l'école et d'observer les composteurs. Durant l'année, ils ont aussi fabriqué des hôtels à insectes et peint des nichoirs à oiseaux, qui ont tous été installés dans le jardin et la cour de l'école. Par ailleurs, ils se sont rendus à l'Ecopôle, en compagnie des classes de Souternon et de St Julien d'Oddes, pour découvrir les insectes aquatiques. Au programme : pêche dans la mare et identification des petites bêtes. En classe, ils ont fait un élevage de chenilles, pour observer toutes les étapes de la vie de ces drôles d'animaux, ainsi que leur métamorphose; un élevage qui a abouti à un émouvant lâcher de papillons en fin d'année. En juin, c'est à la cité des abeilles, à Viscomtat, qu'ils ont pu observer abeilles et faux bourdons, confection du miel et travail de l'apiculteur, accompagnés des deux autres classes. Ils ont même pu fabriquer des bougies avec de la cire.



Outre ces projets communs aux trois classes, la classe de Grézolles a poursuivi ses activités de jardinage à l'école, avec plantations et observations en découverte du monde. Le jury des écoles fleuries a bien récompensé nos jardiniers, puisqu'il leur a décerné un PRIX NATIONAL que la maîtresse est invitée à aller chercher, à Paris, en mars 2017, avec une délégation d'élèves.

Les CP et CE1 ont également visionné trois beaux films, dans le cadre de « Ecole et Cinéma », participé à des rencontres sportives avec l'USEP cantonale, repris l'activité natation au bassin de Feurs, participé à l'action départementale « Cyberplume » (qui permet d'apprendre à utiliser les outils numériques au service de l'écriture), et enfin, reçu la classe de maternelle, début juillet, pour une journée de liaison entre la Grande Section et le CP.

Enfin, les trois classes du RPI étaient engagées cette année dans un travail autour de la photographie, avec Philippe HERVOUET, photographe professionnel. Les maternelles ont créé des photogrammes, pendant que les élèves de CP et CM2 s'adonnaient à la technique des sténopés. Ceci a donné lieu à des échanges et même à une exposition des photographies.

Une année scolaire bien remplie !

Depuis septembre, de nouveaux projets ont germé pour cette année scolaire 2016/2017: c'est sur le thème des ARBRES et des PERSONNAGES IMAGINAIRES de la FORET que les trois classes vont travailler. Des sorties sont déjà prévues : à la forêt de Lespinasse, pour une rencontre avec la LPO, à Marlihes, pour un voyage de 4 jours, etc... Nous vous raconterons tout cela dans le prochain bulletin municipal... Des aventures à suivre donc !





Résumé activités scolaires 2015 2016

Projets

Visite de l'écopôle du forez à Chambéon

Visite d'une miellerie à Viscontat

Des rencontres usep (rugby ; lutte sécurité routière)

On a inventé une histoire « La véritable histoire de Blue et Yakari ». Les élèves ont inventé l'histoire , l'ont mise par écrit , ils ont illustré chaque passage de l'histoire . Cette histoire a donné lieu à l'édition d'un livre.Toute personne pouvait acheter ce livre (famille , amis). 35 livres au total ont été édités. Différents thèmes ont été abordés dans ce livre : la différence , la tolérance .Ce projet a duré toute l'année.

Une fête de Noël a eu lieu où les élèves ont pu chanter des chansons apprises en classe.

Une fête de fin d'année a donné lieu aussi à des productions sur scène des élèves (chants ; théâtre).

Cette année, l'école accueille 25 élèves de la toute petite section jusqu'à la grande section. Voici une petite rétrospective de cette année 2016.

L'école de Souternon



Des sorties USEP : ski, GRS, athlétisme, jeux collectifs.



Chasse aux œufs pour Pâques.



Réalisation de masques pour carnaval



Des ateliers cuisine



Journée à la cité de l'abeille à Viscomtat



L'école
de Souternon



Réalisation de photogrammes avec un photographe professionnel



Journée à Grézolles



L'école de Souternon



Semaine du goût :
réalisation du repas
pour la cantine



Décoration du sapin



Photo de rentrée



La fermeture concerne la classe de Saint-Julien-d'Oddes et, au-delà d'une fermeture de classe, il s'agit d'une fermeture d'école avec tout ce que cela implique au niveau de la vie du village. Chacun s'offusque devant cette décision, d'autant que les effectifs ne sont pas à la baisse et sont même prévus stables pour les trois années à venir. Les maires déplorent que tous les efforts engagés ne soient pas pris en compte : les investissements ont pourtant été lourds pour offrir de bonnes conditions de travail aux élèves sur les trois sites. Du personnel a été engagé, un service de ramassage scolaire a été mis en place ainsi qu'un service de restauration scolaire. En outre, on peut s'interroger sur le bien-fondé de la « charte écoles rurales » que les associations des maires et maires ruraux de la Loire ont signée pour, soi-disant, favoriser la concertation, alors que la nouvelle de la fermeture a été assénée sans préavis ! Les parents d'élèves craignent l'avenir : ils n'imaginent pas leurs enfants s'entasser dans les classes restantes... Un effectif trop important, de nombreux niveaux, les conditions de travail ne seront pas satisfaisantes.

Les parents d'élèves du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) de Grézolles/Souternon/Saint-Julien-d'Oddes restent mobilisés contre la menace de voir fermer l'une des trois classes du regroupement, celle de Saint-Julien-d'Oddes. L'occupation se poursuit sur les trois sites. Ce vendredi, le mouvement s'est déplacé dans la rue sous la bienveillante protection de la gendarmerie. Parents, élus et sympathisants ont organisé à Saint-Julien un barrage filtrant pour expliquer la situation aux conducteurs de passage et récolter des signatures en soutien à leur action. La démarche a, dans l'ensemble, été bien accueillie. À noter la très forte mobilisation des familles et des habitants des trois communes, très attachés à leur école. « Si la classe ferme, c'en est fini de la vie dans le village » pouvait-on entendre. « Et quelles

seront les conditions de travail des élèves avec seulement deux classes ? » se demandaient des parents. L'inspection académique rendra sa décision le 9 février.



■ Les parents d'élèves ont organisé un barrage filtrant à Saint-Julien.
Photo Maritchu CLÉMENT

« Aucune famille ne voudra s'installer dans un village sans école »

GRÉZOLLES - SOUTERNON - SAINT-JULIEN-D'ODDES
RPI : les parents poursuivent leur action

GRÉZOLLES/SOUTERNON/ST-JULIEN-D'ODDES
Menace de fermeture d'une classe : les parents mobilisés



Parents, enseignants et élus sont toujours mobilisés pour défendre la troisième classe du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) ! Ils étaient une bonne vingtaine, hier, à se rassembler à 17 heures devant les locaux de l'Inspection académique pour faire entendre leur voix, bien déterminés à sauver leur école... et la vie dans leur village ! Une délégation de trois parents du RPI a été reçue par Cyril Thomas, Inspecteur d'académie adjoint (Delphine Agrapart, Mickaël Thoinon et Jean-Pierre Bruyère) avec des représentants de cinq autres écoles et des membres du SNUIPP (Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC), Sud Éducation et UNSA éducation. Aucune assurance quant au maintien du poste... mais une réelle possibilité de s'exprimer et d'exposer ses arguments : la discussion a duré près de deux heures. Cyril Thomas a affirmé « avoir entendu » et « vouloir réfléchir aux problèmes du RPI ». Les parents souhaitent solliciter une nouvelle entrevue avant le CDEN (Conseil départemental de l'éducation nationale) du 9 février.



Le RPI est sauvé et le poste est maintenu

La menace de fermeture pour la rentrée prochaine ne pèse plus sur la classe de Saint-Julien-d'Odes.

La mobilisation avait été forte pour défendre le poste



MOBILISATION. Paul Salen est venu écouter les arguments de chacun.

Telle a été la décision prise par le CDEN (Conseil départemental de l'éducation nationale), jeudi 9 février. Parents, enseignants, municipalités et sympathisants ne peuvent que se réjouir du maintien de cette classe à laquelle ils sont si attachés.

La mobilisation avait été forte pour défendre le poste : occupation des

trois écoles, dialogue avec Cyril Thomas, Inspecteur d'Académie adjoint, barrage filtrant pour sensibiliser la population à la nécessité de préserver les classes en milieu rural. Paul Salen, député de la circonscription, est également venu à Saint-Julien-d'Odes écouter les arguments de chacun et a proposé

d'intercéder en faveur du maintien.

Les chiffres des effectifs ont semble-t-il convaincu les membres du CDEN. Toujours est-il que l'année scolaire va pouvoir se poursuivre plus sereinement.

Cet épisode a eu l'effet de souder tous les partenaires de l'école, de les

rassembler autour d'un même désir impérieux de préserver l'équilibre du RPI et toutes les actions ont été menées dans le calme. La décision de maintien est un dénouement heureux pour les parents, les municipalités, les enseignants et bien sûr, avant tout, pour les enfants. ■

1 AN DE PLUS



Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie des communes de

SOUTERNON et GREZOLLES.

Comme chaque année, les journées des 19 mars (anniversaire du cessez-le-feu en Algérie en 1962), du 8 mai (fin de la 2^{ème} guerre mondiale de 1939 – 1945) et du 11 novembre (armistice marquant la fin de la 1^{ère} guerre mondiale de 1914 – 1918) ont donné lieu aux commémorations autour des monuments aux morts de Grézolles et Souternon. La présence de la population, spécialement des jeunes, malheureusement peu nombreux, a été appréciée.

Les ennuis de santé de notre président, Raymond VERNAY, pèsent toujours sur l'activité de notre section, et une seule réunion de secteur s'est tenue à Souternon, le 18 novembre dernier.





Préparation des colis



Un bal a été organisé au printemps 2016, le dimanche. Peu de participation mais une très bonne ambiance.



Concours de belote du 13 novembre :

Une trentaine de doublettes. Une tombola était proposée également, qui a permis de ravir de nombreux gagnants. Les trois doublettes arrivées premières lors du concours de belote

Concours
de Belote



félicitation

Nos bébés :

6 naissances à Souternon en 2016, du jamais vu depuis très très longtemps. Les membres du CCAS ont souhaité remettre un petit cadeau (bon d'achat) aux heureux parents, et cette cérémonie a été fixée en même temps que les Vœux de la municipalité.

ccas



REPAS *des Aînés*

Cette année, quatre nouvelles dames étaient concernées :
Jocelyne Brosse - Hélène Cros – Marie-Antoinette Oblette et
Anne-Marie Palabost

18 personnes de 70 ans et plus ont participé au repas au Georget.

3 invités de moins de 70 ans étaient présents, et ont réglé leur repas.

Ils étaient accompagnés par Sylvette Vernay, Jean-Louis Vernay et
Corinne Chauv, membres du C.C.A.S.

M. le Maire était excusé, retenu par une réunion importante à
l'extérieur du département.



Cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur, avec des anecdotes qui font toujours plaisir à entendre, mais qui surprennent parfois à notre époque (exemple : il y a 65 ans les jeunes de Luré prenaient un bus pour venir au bal à St Julien d'Oddes)

48 colis ont été portés aux aînés qui en avaient fait le choix :

- 6 à des personnes en maison de retraite.
- 23 colis pour les femmes.
- 19 colis pour les hommes.



La buvette Communale : gérée par l'association « Vive la vie à Souternon ».

Elle est ouverte tous les dimanches à partir de 11h30. L'association se compose de 13 membres, qui par groupe de deux tiennent la buvette à tour de rôle. Pour toute occasion, elle peut être ouverte sur demande auprès d'un des adhérents ou du président au 06 85 68 55 22.



Composition du bureau :

Président : Benjamin Vernay

Vice-président : Sébastien Etaix

Trésorier : Bastien Vernay / Vice-trésorier : Baptiste Chaffangeon

Secrétaire : Benoit Coudour / Vice-secrétaire : Kévin Palabost



Une partie de l'équipe
au festival
« la ratatouille »

👉 En mars, nous avons organisé une soirée privée au « Platinium ».

👉 Dimanche 5 Juin s'est déroulée une journée conviviale comme nous l'avions fait l'année précédente pour les 10 ans de l'association. Babyfoot et pétanque ont été à l'honneur tout l'après-midi dans une très bonne ambiance. Des sandwiches aux saucisses et merguez ainsi que des barquettes de frites ont été servis à midi après l'apéritif offert. Ce temps de convivialité aura de nouveau lieu le 4 Juin 2017.

👉 Début juillet, nous avons réalisé pour la première fois un concours de pétanque à la salle des fêtes. 24 doublettes sont venues s'affronter au cours de l'après-midi. Nous reconduirons cette manifestation le 2 Juillet 2017.

👉 Début septembre à l'occasion du festival « La ratatouille » qui s'est déroulé à Prachaise nous avons aidé à l'organisation et tenu la buvette pendant les 3 jours de festivité.



Une partie de l'équipe pour le montage du chapiteau pour le concours de pétanque, au bourg.

LOCAL DE LA JEUNESSE

Le local mis à la disposition des jeunes n'est plus beaucoup utilisé et si certains jeunes du village souhaitent s'en occuper ils seraient les bienvenus, (s'adresser en mairie).

SOUTERNON, mon village

Robert

Marins

Le livre « le Bichicot » est sorti en décembre 2009, à l'heure du bilan, 580 exemplaires ont été écoulés, une très grande fierté pour les membres de l'association.

Quelques uns sont encore disponibles auprès de Josette Gaillard, Claudette Etaix, Marinette Gondour ou Elisabeth Vernay.

Mannette

Josette

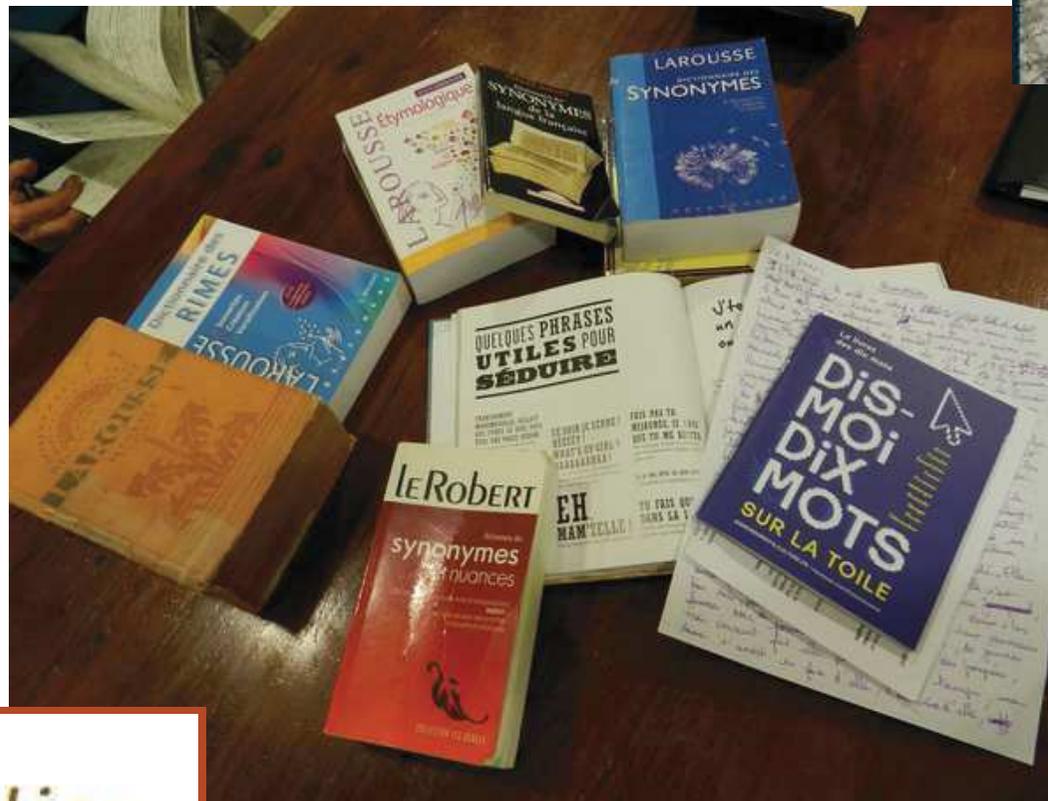
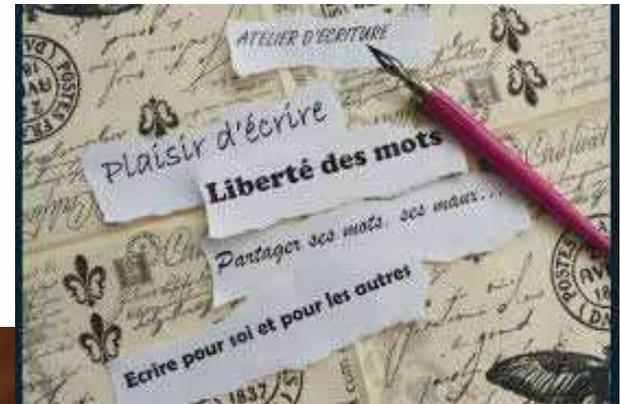
Claudette

Elisabeth



Toujours en lien avec la bibliothèque de Souternon et ses dévoués bénévoles, l'atelier d'écriture, créé il y a plus de 6 ans, a essayé en 2016 de "coller " beaucoup plus au quotidien de ses membres . Ainsi le calendrier prévisionnel des rencontres s'adapte aux disponibilités de chacun , ce qui permet désormais d'avoir à chaque séance un maximum de participants . L'année 2017 verra une participation accrue à divers concours, en particulier le " dis moi dix mots ", concours national répercuté sur de nombreuses antennes, en particulier le canton de St Germain Laval.

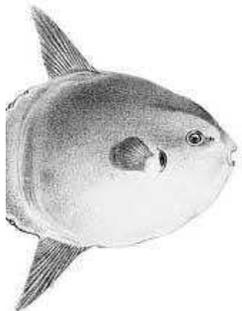
Nous rappelons que cette activité, avant tout ludique, est ouverte à toutes et à tous, est gratuite et conviviale. Qui n'a pas rêvé de se faire plaisir, stylo en main, dans un cadre chaleureux et amical . Nous vous attendons .



Pour tout renseignement :

B. et M.BADAUD
04.77.65.40.23





Il y a eu...

Des soirées-spectacles

Des stages

Des clowns

Des formations

Des ateliers de création

Et il y en aura encore...

Contact :
Céline Barbarin

poisson.lune.contact@orange.fr
06 75 70 44 26



LE THEATRE DU
POISSON-LUNE



<https://celinebarbarin.wordpress.com>

Voici les dernières nouvelles de notre comité, depuis 2012 nous aidons Chinnapalamalai dans le Tamil Nadu (sud de l'Inde) un village de tribaux, se sont des adivasis dont certains sont déplacés ou rejetés. Ils sont très pauvres mais ils ont envie de s'en sortir et nous sommes là pour les y aider. Notre but : donner l'autonomie à nos jumelages dans des projets collectifs comme des forages, des constructions de dispensaires ou l'achat d'animaux. Demander une participation du gouvernement et des villageois ce peut être une participation d'aide aux travaux. L'échange de courrier nous permet de leur faire connaître notre situation économique, avec un nombre important de chômeurs en France et des gens qui dorment dans la rue. Imposer nos conditions et leur signifier que notre aide sera limitée dans le temps afin de venir aider d'autres villages.



NOUVELLES DE LACIM



Dernièrement le responsable du village en concertation avec notre permanent Mr Denish Kumar a acheté des bêches et des barres de fer pour 30 familles leur permettant de défricher et de mieux travailler leurs parcelles. Les barres de fer servent aussi pour extraire les racines de manioc pour le tapioca.

Il a aussi été décidé d'affecter 11000 Rs pour le matériel scolaire des enfants, (1€ = 75 Rs) 8000 Rs pour la santé, 15000 Rs pour la réparation des maisons, 60000 Rs sous forme de prêt pour l'achat de vaches pour 3 familles choisies parmi les plus pauvres, une vache coûte 30000 Rs, chaque famille devra apporter 10000 Rs pour compléter et bien sûr rembourser le prêt avec un petit intérêt. Ces vaches de race Cross-breed, noires et blanches donnent plus de lait, les familles peuvent le vendre à la coopérative de ramassage améliorant ainsi leur vie. Le capital pour les micros crédit a été augmenté, permettant à plus de personnes d'emprunter.

Notre jumelage évolue, c'est très motivant pour nous. Notre action n'est pas de les assister mais de les aider dans leur prise en charge.

Nous avons eu des nouvelles de notre ancien jumelage de Seekuparai qui va bien, les villageois se débrouillent, grâce à nous ils sont heureux. Bien sûr tous nous remerciant. Les 250 € par trimestre que nous envoyons sont d'un grand secours pour notre jumelage. Les conditions de vie sont déjà meilleures. Il reste encore des choses à faire mais grâce à LACIM, à vous, nous allons faire en sorte que Chinnapalamalai devienne autonome.

Tous les villageois remboursent leur prêt avec un petit intérêt, un capital est ainsi constitué et sert à d'autres prêts.

Pour étoffer notre comité votre adhésion serait pour nous un encouragement, alors si vous êtes sensible sur les actions de LACIM, sur les principes de prêts plutôt que de donner de l'argent. Dans le cas de projets collectifs, demander une participation du gouvernement et des villageois ce peut être une participation d'aide aux travaux, venez rejoindre notre grande famille soit en nous contactant soit à vous adressant directement au siège social à Croizet sur Gand. Les besoins sont bien réels.

Pour nous aider, vous pouvez soit adresser votre chèque à Roger Dégoutte Prachaise 42260 Souternon, libellé à l'ordre de LACIM Souternon, soit en vous adressant directement au siège de LACIM à Croizet sur Gand. Vous recevrez alors un reçu de déduction fiscale. En sachant que l'abattement est de 66% (ainsi, un versement de 100€ correspond en réalité à 34€). Chaque adhérent ou bienfaiteur est informé sur l'utilisation de l'argent et reçoit régulièrement les infos de l'association et bien sûr participe aux votes lors de l'assemblée générale.

Pour mieux connaître notre association, vous pouvez consulter le site de LACIM. Sachez que les villageois apprécient ce qu'on fait pour eux et vous sont reconnaissants. En ce qui concerne les manifestations nous aurons une exposition vente les 22 et 23 avril à St Germain, une vente d'œillettes fin avril, une soirée spectacle qui s'adresse à tout public le 28 oct. à la salle culturelle de St Germain et une soirée théâtre le 9 déc. à la salle des fêtes de Souternon.



Le comité des fêtes de Souternon, grâce à son équipe dynamique et motivée, contribue à la vie du village, en proposant diverses animations tout au long de l'année.



29 Janvier 2016

CONCOURS DE BELOTE

Participation peu nombreuse cette année pour le concours de belote. Cependant, tous les joueurs étaient ravis de leurs lots : jambon, rosette, saucisson,...

28 Mars 2016

REPAS DES ANCIENS

Ce traditionnel repas intergénérationnel plaît toujours autant. En effet, nos aînés se voient offrir par le comité un repas servi à la Salle des Fêtes et préparé par le Restaurant Le Saint-Martin (St Martin La Sauveté). Jeunes et moins jeunes passent un agréable moment entre chants, blagues, jeux de cartes ou tout simplement remémoration de souvenirs.

12 Juin 2016

VIDE GRENIER

Le beau temps était au rendez-vous cette année. Nous avons de ce fait eu grand nombre d'exposants et de visiteurs prêts à faire de bonnes affaires.



Bilan mitigé pour cette édition.

Une douzaine d'équipes est constituée dès le samedi matin pour la tournée des brioches qui sont attendues et appréciées.

Cependant, samedi soir, peu de jeunes se sont déplacés pour le bal. D'autres fêtes avaient lieu dans les alentours.

Dimanche midi, place au traditionnel verre de l'amitié durant lequel les gens aiment se retrouver.

Vrombissements sur la place du village... l'après-midi, des passionnés d'automobiles, de motos et de tracteurs nous ont offert un superbe défilé.

Se déroulait également un petit marché artisanal : producteur de chanvre, de miel, créateurs de bijoux fantaisie ou sur noyaux, dentellières,...

Pour les enfants, une structure gonflable était installée sur le terrain de boules et une présentation de jeux à l'intérieur de la salle.

Succès encore cette année pour les plateaux repas généreux servis le dimanche soir avec en pièce maîtresse les entrecôtes. Tout le monde se régale et la réputation n'est plus à faire...

Un spectacle de rue était proposé en parallèle : échassiers, cracheurs de feu,... une animation qui a elle aussi beaucoup plu.

Les feux d'artifices ont ébloui le ciel et mis des étoiles dans les yeux de la foule nombreuse venue l'admirer. Puis place au bal musette.

Moins de doublettes cette année pour le concours de pétanque qui clôturait ce week-end de festivités.

L'Equipe du comité des fêtes vous présente tous ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année,
et remercie toutes les personnes qui participent de près ou de loin au bon fonctionnement de ces animations proposées.

En espérant vous revoir bientôt,

SI VOUS SOUHAITEZ

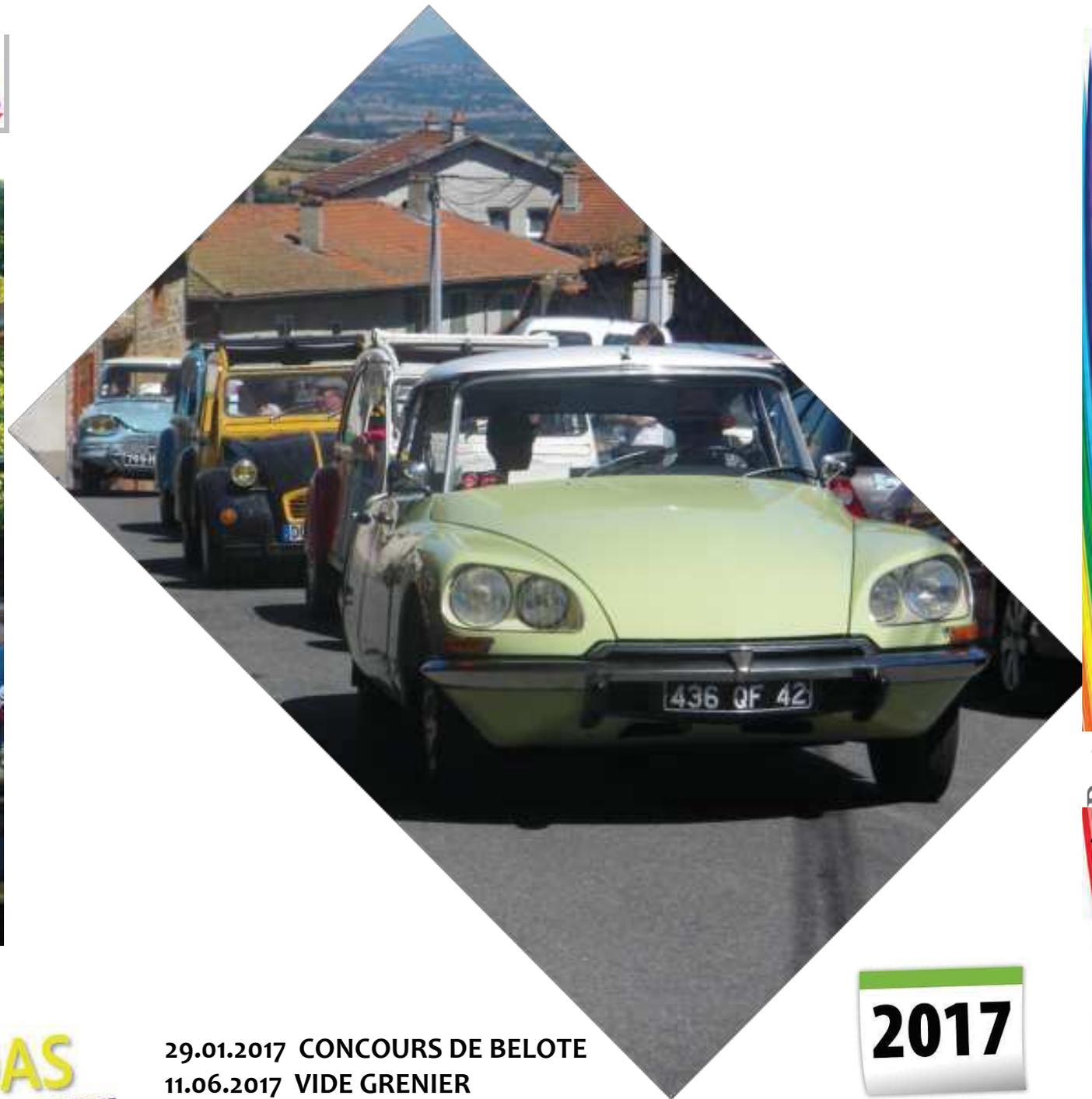


N'HÉSITEZ PAS !



Comité des fêtes





A VOS AGENDAS

29.01.2017 CONCOURS DE BELOTE
11.06.2017 VIDE GRENIER
5-6-7.08.2017 FÊTE PATRONALE

2017



Présidente : **Karen Simon**

Vice-président : **Dominique Bouiller**

Trésorière : **Céline Chaffangeon**

Vice-trésorière : **Anaïs Vernay**

Secrétaire : **Julie Fugier**

Vice-secrétaire : **Julien Coudour**

Les membres du nouveau Bureau :

René Brun, Thierry Coudour, Sébastien Farge, Aurélien Gaudard, Bastien Vernay



NOUVEAU BUREAU

VOTRE NOUVELLE EQUIPE EST LA

BUREAU 2016 – 2017

Président : Thierry COUDOUR
Vice-président : Olivier CHAUX
Secrétaire : Laurent BOUILLER
Vice-secrétaire : Lionel GAUDARD
Trésorier : Gérard PION
Vice-trésorier : René BRUN

(le bureau reste inchangé)



La société de chasse « La Joyeuse » joue un rôle important dans la gestion de la faune sauvage. Ainsi, après plusieurs années de présence importante de renards, nous notons une diminution de cette espèce. Ceci est dû notamment à une forte pression de chasse, ainsi qu'un prélèvement important de l'équipe locale de déterrage. Nous espérons donc un peu moins de prédation, aussi bien sur le petit gibier que dans nos poulaillers.

Nous participons aussi à l'animation de la commune avec nos deux rendez-vous annuels :

- Le concours de belote (Samedi 4 mars).
- La journée entrecôtes / tripes (dimanche 26 Mars).

Une journée découverte, pour ceux qui ne connaissent pas notre activité est organisée dans certaines sociétés de la Loire par la Fédération départementale. Se renseigner à la maison de la chasse et de la nature www.fedechasse42.fr. Ou 04.77.36.41.74



Des livres

A notre fond qui dépasse **1 000 ouvrages** maintenant, s'ajoutent **800 ouvrages prêtés par la Médiathèque Départementale de la Loire**, et changés 2 fois par an. Cela représente plus de **2 500 livres par an** qui transitent par notre local ; **romans, BD, romans policiers, documentaires, albums**, de quoi contenter tout le monde.

Nous avons la possibilité aussi de faire venir des **livres audio** pour ceux d'entre nous qui ont des difficultés pour lire, ou, tout simplement pouvoir profiter de livres en voiture, ou en faisant une autre activité...

Des **DVD** sont aussi empruntables, mais il faut les commander en amont, ou bien vous contenter de notre petit stock !

A noter pour 2017!

Tous les mardis de 17h à 18h30 et tous les dimanches de 9h à 11h30 (en dehors des jours fériés), les bénévoles vous accueillent pour emprunter, réserver, consulter des ouvrages.

Nous vous proposons un après midi hivernal, **le samedi 18 février** après midi, à la salle des mariages. Au programme des lectures et ...d'autres choses !!

Un autre rendez-vous avec **une exposition sur le thème de la forêt, pour la marche des coucous**, en partenariat avec le sou des écoles du RPI.

Des lecteurs !

En 2016, ce sont **67 lecteurs souterinois**, (soit plus d'un habitant sur 5) qui ont fréquenté notre bibliothèque.



La bibliothèque municipale de Souternon, ce sont :

Des bénévoles

Nous sommes **5 bénévoles** à nous partager les permanences, ce qui représente en moyenne presque 2 fois par mois.

Des lecteurs viennent aussi nous aider à choisir les ouvrages dans le bibliobus, nous permettant ainsi de mieux répondre aux **attentes de chacun des Souterinois**.

Des accès à distance par internet

Chaque mois nous faisons paraître sur **le site de la commune les arrivées d'ouvrages**, ce qui vous permet de connaître la disponibilité du livre que vous avez commandé.

L'inscription à la bibliothèque vous donne accès au portail numérique où vous attendent **revues, concerts, cours de langues, et encore beaucoup de services**.

Besoin d'un livre ? Il suffit d'aller voir sur le site de la MDL 42 (loire-mediatheque.fr), et de nous faire parvenir la référence, **s'il est disponible, nous le recevons le 1er mercredi du mois suivant**.

Des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter **lors des permanences**, ou par courriel : bibliotheque.souternon@laposte.net

les correspondants des journaux,

Le PROGRES – La TRIBUNE

Elisabeth VERNAY

" Prachaise "

42260 SOUTERNON

Tel : 04-77-65-54-65

Adresse mail : jeanlouis.vernay@orange.fr

Le PAYS

Bernard CHAFFANGEON

" La Chaux "

42260 SOUTERNON

Tel : 04-77-65-44-67

Adresse mail : nanardu42@orange.fr

(les articles devront être transmis à Bernard au plus tard le dimanche soir pour parution dans 'Le Pays ' de la semaine qui suit).

" PAYSANS de la LOIRE "

Laurent Bouiller

42260 SOUTERNON

Tel : 06.89.40.61.24

Adresse mail : l.bouiller@42.sideral.fr

Ouverture de la mairie au public :

- les mardis de 9 heures à 12 hrs.
 - les jeudis de 14 heures à 18 hrs.
 - les samedis de 9 heures à 12 hrs.
- Sauf le dernier samedi du mois.

Permanences des élus

Jean-Louis GAILLARD, Maire,
(06 61 76 01 18)

Corinne CHAUX, 1^{ère} Adjointe,
Franck BEFORT, 2^{ème} Adjoint,
Sur Rendez-vous



04.77.65.54.56



souternonmairie@yahoo.fr



04.77.65.50.04



www.souternon.fr

Horaires

du dépôt de pain et épicerie :

Mardi : 8 h 15 à 8 h 30

Jeudi : 9 h à 9 h 15

Dimanche : 8 h 30 à 9 h

Commandes possibles

au 06.33.87.53.1

Besoin d'informations ?

Contactez nous :

Par courrier à l'adresse suivante :

Commune de SOUTERNON

Mairie

Place de l'église

42260 SOUTERNON

La déchèterie intercommunale

est située sur la zone d'activités de Pralong à St Germain Laval

Horaires d'été :

Lundi: fermé

Mardi: 13h30 - 18h

Mercredi: 9h - 12h et 13h30- 18h

Jeudi: 13h30 - 18h

Vendredi: 13h30 - 18h

Samedi: 9h -12h et de 13h30 - 18h

Horaires d'hiver :

Lundi: fermé

Mardi: 13h30 - 17h

Mercredi: 9h - 12h et 13h30- 17h

Jeudi: 13h30 - 17h

Vendredi: 13h30 - 17h

Samedi: 9h -12h et de 13h30 – 17h

Déchèterie



Déchèterie : 06 85 30 85 44

Services Publics

Centre de secours (Pompiers) : 18

S.A.M.U. Service Aide Médicale Urgent : 15

Gendarmerie : 17 ou 04 77 65 45 11

Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable : 04 77 65 48 75

Crèche Les Champiloups : 09 51 28 64 00

Relais des Assistantes Maternelles : 04 77 65 58 02

Trésor Public : 04 77 65 42 38

Syndicat des Eaux de la Bombarde : 04 77 65 40 64

Saur (distribution d'eau) : Service client : 04 69 66 35 00

- Urgences techniques : 04 69 66 35 09 ou N° indiqué sur votre dernière facture

Ramassage des ordures ménagère

Le Vendredi matin, 1 fois / Semaine

(Compétence communauté de communes des Vals d'Aix et d'Isable)

Locations de la salle des fêtes :

- . Associations Souternoises :
 - . 1 gratuité par année civile. Seule la consommation d'électricité sera facturée (0,10 € par kwh consommé)
 - . par utilisation supplémentaire : 50€ + les frais d'électricité (0,10 € par kwh consommé)
- . Associations non Souternoises et particuliers :
 - . Cas général : 190€ + les frais d'électricité (0,10 € par kwh)
 - . Vin d'honneur (manifestation ne dépassant pas une demi-journée) : 55€ + les frais d'électricité (0,10€ par kwh consommé)
 - . Réunion de famille après un enterrement : 50€

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Un chèque de caution de 500 € sera établi lors de la réservation. Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.

Il est demandé aux associations de retenir les salles communales au minimum un mois à l'avance.

La demande de location doit être faite par une personne physique. Aucune location ne sera considérée comme définitive si elle est seulement demandée par téléphone ou par une personne intermédiaire.

Un contrat de location doit obligatoirement être établi en mairie, accompagné d'un chèque de caution (500€).

Une option nettoyage sera proposée au prix de 50€ (voir modalité en Mairie lors de la réservation)



Locations de la salle des mariages :

- . Manifestation organisée par des particuliers : 60€
- . Réunion ou manifestation organisée par des associations Souternoises : gratuit
- . Réunion ou manifestation organisée par des associations non Souternoises : 60€
- . Réunion de famille après un enterrement : 30€

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Un chèque de caution de 150 € sera établi lors de la réservation. Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.

Cimetière communal

Les concessions sont divisées en trois classes, à savoir:

- .les concessions perpétuelles
- .les concessions cinquantennaires
- .les concessions trentennaires

Le prix des concessions s'établit comme suit :

- .concessions perpétuelles 1000€ par tombe, soit 2^m2
- .concessions cinquantennaires: 500€ par tombe, soit 2^m2
- .concessions trentennaires: 250€ par tombe, soit 2^m2

Les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l'autre tiers sera attribué au Centre Communal d'Action Sociale. Le tout sera néanmoins payé à la caisse de Monsieur le Receveur Municipal qui reversera au C.C.A.S. la part qui lui est attribuée.



Démarches administratives



Carte électorale (gratuite)

Se présenter à la Mairie du domicile avec :

- CNI*: en cours de validité
- Justificatif de domicile



Carte d'identité * C.N.I

(gratuite – en carte de perte ou de vol :
Timbre fiscal 25 €)

Se présenter à la Mairie du domicile avec :

- CNI*: Périmée
- Justificatif de domicile de – de 3 mois
- 2 photos d'identité aux normes
- En cas de 1^{ère} demande ou de perte:
Copie acte de naissance de – de 3 mois

Acte d'état civil

(1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse)

Demander par écrit à la Mairie de naissance, de mariage ou de décès.

- Préciser date, nom, prénoms et filiation.

Certaines communes proposent cette démarche en ligne, www.service-public.fr



* C.N.I : Carte Nationale d'Identité

Attention : ces formalités sont en cours de changement.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???

Recensement militaire (gratuit)

Se présenter à la Mairie du domicile le mois de son 16^{ème} anniversaire avec :

- CNI*: en cours de validité
- Justificatif de domicile
- Livret de famille de / des parents

Passeport

Majeur : **86€** - Mineur (de 15 à 17 ans) : **42€**
Mineur (de 0 à 14 ans) : **17€**

Prendre rendez-vous auprès de la Mairie habilitée de votre choix (Boen ou Balbigny par exemple). Lors de cette prise de rendez-vous la Mairie vous indiquera les pièces à fournir.



Extrait de Casier Judiciaire

(1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse)

Demander par écrit en précisant : la date, nom, prénoms et la filiation à l'adresse ci-dessous :

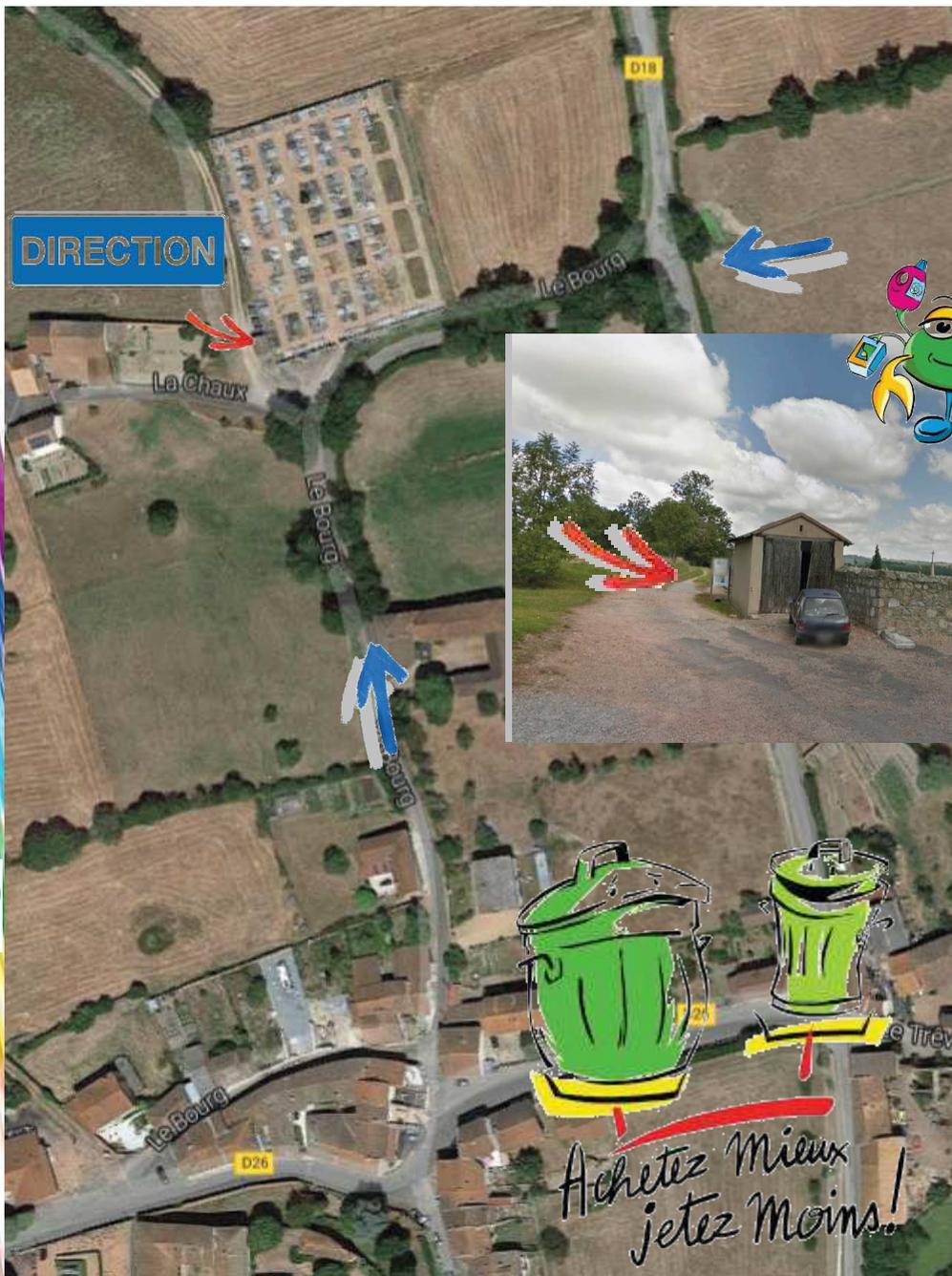
CASIER JUDICIAIRE NATIONALE
107, rue Landreau
44079 NANTES Cedex



Livret de famille (gratuit)

Se présenter à la Mairie du domicile avec :

- CNI*: en cours de validité



Le tri sélectif des déchets ou collecte sélective consiste à séparer et récupérer à la source (chez l'habitant) les emballages de produits ménagers (alimentaires ou non) selon leur nature.

Les emballages recyclables sont séparés en 2 grandes familles : le verre d'un côté, les journaux-revues-magazines et les autres emballages (plastique, métal, carton...) de l'autre.

Consignes de tri par matériau applicables pour les colonnes :

Les emballages sont à déposer également dans les **colonnes jaunes**.

EMBALLAGES - JOURNAUX - PAPIERS



VERRE



Les papiers concernées

Journaux, magazines, Publicités, prospectus
Catalogues, annuaires, Courriers, lettres, impressions

Attention !

Il est inutile de les comprimer, de les froisser ou de les déchirer.

Les papiers souillés ne sont pas autorisés car ils pourraient conduire à ce que l'ensemble de la colonne soit refusée et déclassée en ordures ménagères.

Les papiers spéciaux comme le carbone, l'aluminium, les radiographies, les papiers sulfurisés, les photos, les papiers peints et les mouchoirs sont interdits dans la colonne.

Les radiographies et les papiers peints sont à déposer en déchèteries.

Attention !

Certains déchets en plastique vont dans votre bac d'ordures ménagères. il s'agit des films en plastique, des barquettes (viennoiseries, viande...), des pots de yaourt, des bacs de glace...

Le verre est à déposer dans les colonnes vertes

Les déchets acceptés sont les bouteilles, flacons, bocaux et pots sans bouchon, ni capsule, ni couvercle.

Attention !

Ne pas jeter dans cette colonne les flacons de verre ayant contenu des produits pharmaceutiques, les assiettes en verre, la porcelaine, les ampoules, casseroles en vitrocéramique, pots de fleurs, vitres, miroirs....

Professionnels et particuliers

Grippe aviaire : mesures de confinement pour tous

Alors que les cas d'Influenza aviaire H5N8 se multiplient et que l'ensemble du territoire métropolitain est passé au niveau de risque « élevé », la DDPP (Direction départementale de la protection des populations) de la Loire rappelle que seule la mise en oeuvre de la claustration, disposition la plus sécuritaire vis à vis des oiseaux sauvages, associée aux mesures de biosécurité en vigueur depuis le 1er juillet, permettra de protéger efficacement les élevages contre une contamination de la grippe aviaire par la faune sauvage.

L'Influenza aviaire H5N8 évolue rapidement en France et en Europe. De nombreux cas sont découverts sur la faune sauvage en Europe et en France et plusieurs foyers dans des élevages du sud-ouest ont été découverts. Ainsi, le ministère de l'Agriculture a relevé le niveau de risque vis-à-vis de la maladie au niveau « élevé » sur l'ensemble du territoire métropolitain. Depuis le 6 décembre, c'est donc l'ensemble du département de la Loire qui est concerné par des mesures de confinement, et non plus uniquement les 123 communes situées en zone humide.

Il faut rappeler que l'influenza aviaire H5N8 est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse chez les volailles. Elle affecte tous les oiseaux, chez lesquels elle peut provoquer des atteintes importantes pouvant aboutir rapidement à la mort. Toutes les espèces d'oiseaux, domestiques ou sauvages, sont sensibles à cette maladie. Les oiseaux migrateurs constituent aujourd'hui dans la Loire le vecteur principal de diffusion du virus. La maladie peut être introduite dans un élevage par contact direct avec les oiseaux sauvages, mais également par contact indirect, par l'intermédiaire des véhicules, du matériel, des personnes ou des fientes. Il appartient donc à tous les détenteurs de volailles de mettre en place des mesures de protection pour limiter l'introduction du virus dans leur élevage.

Les premières mesures sont issues de l'évolution de la réglementation française en matière de biosécurité dans les élevages suite aux cas de grippe aviaire dans le sud-ouest en 2015. Elles sont en vigueur depuis le 1er juillet 2016. Ces mesures de biosécurité, qui concernent les particuliers et les professionnels (filiales organisées, vente directe), sont précisées dans l'encadré ci-dessous.

Confinement ou filets

Depuis le 6 décembre 2016, des mesures complémentaires sont en vigueur dans tout le département suite aux cas découverts ces dernières semaines et au passage au niveau de risque « élevé » vis à vis de la grippe aviaire. Ainsi, les oiseaux, quelle que soit l'espèce, doivent être confinés (rentrés en bâtiments) ou protégés par des filets sur les parcours extérieurs. Sont concernés les professionnels mais aussi les particuliers.

Les éleveurs professionnels qui ne peuvent pas répondre, pour des raisons de bien-être animal, au confinement ou à la protection par des filets de leurs animaux, peuvent bénéficier d'une dérogation sous condition d'avoir mis en oeuvre des mesures de biosécurité alternatives, validées par une visite vétérinaire. Cette visite a lieu à l'initiative et à la charge des éleveurs. Les possibilités et modalités de maintien des signes de qualité en conditions de claustration imposées par la situation actuelle sont d'ores et déjà connues et communiquées aux éleveurs.

Rassemblements

Les rassemblements et les marchés de volailles sont interdits, sauf dérogations individuelles notamment pour les volailles démarrées. Sont exclus de ces dérogations les palmipèdes. Ces dérogations sont accordées par la DDPP sous plusieurs conditions :

- attestation du vétérinaire sanitaire que les volailles destinées à la vente proviennent d'un élevage respectant les mesures de biosécurité et ont été confinées au moins 21 jours avant leur sortie.

- .non déchargement des volailles à l'extérieur.

- .limitation à cinq vendeurs pour un marché et séparation physique des exposants.

- . mise en place de la traçabilité des volailles vendues, de manière à pouvoir remonter le circuit si un foyer venait à se déclarer a posteriori.

En ce qui concerne les concours et expositions, ils sont possibles en bâtiments, avec uniquement des oiseaux de volière.

Pour les pigeons, une attestation devra être fournie par un vétérinaire.

Gibiers à plumes

En ce qui concerne les élevages de gibiers à plumes, les animaux doivent également être confinés ou protégés par des filets sur les parcours extérieurs. Des dérogations peuvent aussi être accordées, sous réserve de la mise en oeuvre des mesures de biosécurité. Le transport et le lâcher de gibiers à plumes sont interdits, sauf dérogation individuelle. Il faut savoir qu'aucune dérogation n'est possible pour les lâchers de palmipèdes. Les éleveurs qui ne détiennent pas de palmipèdes peuvent bénéficier d'une dérogation sous réserve de :

- faire évaluer l'application des mesures de biosécurité dans leur élevage par leur vétérinaire sanitaire ;

- faire réaliser une visite sanitaire visant à évaluer le bon état sanitaire des animaux, dans les sept jours précédant leur lâcher ;

- organiser un transport sécurisé des animaux (désinfection du véhicule avant et après, utilisation de caisses jetables ou désinfectables)

- pratiquer les lâchers en dehors des zones de chasse de gibiers d'eau.



JANVIER

- Dimanche 15 Voeux de la municipalité
Vendredi 20 Concours de belote du RPI à St Julien d'Oddes

FEVRIER

- Samedi 18 Bibliothèque : Après-midi hivernal, lectures et ... d'autres choses
(Salles des Mariages)
Dimanche 19 Course nature à Grézolles (château d'Aix)

MARS

- Samedi 4 Concours de belote de la Chasse
Dimanche 26 La journée entrecôtes / tripes

AVRIL

- Dimanche 9 Marche des Coucous du RPI à Souternon
Bibliothèque : exposition sur le thème de la forêt avec le RPI
Dimanche 23 Élection Présidentielle 1er tour

MAI

- Dimanche 7 Élection Présidentielle 2° tour
Dimanche 14 Pont de Presle à BULLY, Régate d'aviron
Jeudi 25 / 28 Festival de peinture AGAP à Grézolles

JUIN

- Dimanche 4 Journée Buvette
Dimanche 11 Brocante
Élection Législative 1er tour
Dimanche 18 Élection Législative 2° tour

JUILLET

AOUT

- Samedi 5 / 6 / 7 Fêtes Patronale

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

- Dimanche 20 Concours de belote du RPI

DECEMBRE

- Samedi 9 Théâtre de LACIM

Calendrier des Manifestations en 2017

(Connues au 01 Mars 2017)



PURIN D'ORTIES : TRAITEMENT ET ENGRAIS À LA FOIS

Grâce au purin d'orties, créez votre solution d'engrais et de répulsif contre les parasites 100% bio !

Découvrez le purin d'orties, excellent engrais pour le potager et les plantes du jardin et très bon anti-nuisibles pour la plupart des parasites comme les pucerons.

Cela évitera d'utiliser les produits chimiques nuisibles à l'environnement tout en gardant une grande efficacité !

RECETTE DU PURIN D'ORTIE

Arrachez les orties piquantes avant leur floraison (mi-avril ou septembre).

Coupez les racines.

Mettez-en 1 kg dans un récipient non métallique.

Laissez macérer ce mélange dans 10 litres d'eau (de pluie ou de source, de préférence) et à l'extérieur (l'eau ne doit pas être chlorée, ni trop basique ou acide).

Quelques conseils pour obtenir une bonne fermentation et éviter la putréfaction :

Remuez ce mélange tous les jours.

Le temps de fermentation à respecter dépend de la température ambiante :

14 jours à 20°C

21 jours à 5°C

au-dessus de 25°C, le risque de putréfaction devient important.

Hacher les orties accélère la fermentation (si la quantité est importante, étendez les orties au sol et passez la tondeuse dessus).

Pendant la phase de fermentation, des bulles remontent à la surface, formant une mousse blanche, elle est terminée lorsqu'elles disparaissent.

Recouvrez le récipient avec un linge pendant cette fermentation, vous limiterez un peu les effluves malodorantes et surtout évitez que les mouches, attirées par ce mélange fortement protéiné, ne viennent y pondre.

À la fin de cette macération (dès que la mousse disparaît), filtrez la solution de purin d'orties (sur un tissu fin) pour retirer tous les résidus d'orties.

Stockez ensuite le purin dans des bidons en plastique hermétiquement fermés et opaques, à l'abri de la lumière et à température voisine de 18°C.



COMMENT UTILISER LE PURIN D'ORTIE ?

Comme anti-parasite

Diluez 1 litre de préparation dans 10 litres d'eau (de pluie ou de source).

Pulvérisez finement les feuilles des plantes avec ce mélange toutes les 2 à 3 semaines.

Comme engrais naturel

Diluez 2 litres de préparation dans 10 litres d'eau (de pluie ou de source).

Arrosez les plantes au pied tous les semaines, en début de saison.

Ne dépassez pas 1 litre de mélange au m².

Comme activateur de compost

Arrosez le compost avec du purin non dilué (et même non filtré) : il activera la décomposition de vos déchets.

Pour aller plus loin...

Respectez les dilutions, car un excès de purin pourra avoir un effet néfaste sur vos plantes et notamment les brûler.

Le purin d'orties est agressif pour la peau, portez des gants.

Ne pas traiter les plantes en début ou en cours de floraison, le développement du feuillage se ferait au détriment de celui des fleurs.

L'ortie héberge certains papillons, n'arrachez donc pas tous les orties, vous supprimeriez les papillons de votre jardin.

Cette plante est certes l'amie du jardinier, à qui elle permet un beau geste écologique, mais n'oublions pas pour autant les vertus culinaires et médicales de l'ortie.

Le purin d'ortie est une préparation à base de plantes fermentées dans de l'eau. Préparer votre purin dans un lieu éloigné de la maison, au fond du jardin par exemple, car la substance dégage une odeur nauséabonde.